



Les
Producteurs
de lait
du Québec



Produit de
nos convictions

RAPPORT ANNUEL 2019
ANNUAL REPORT

Ce rapport annuel est sujet à l'approbation de l'Assemblée générale des Producteurs de lait du Québec qui, initialement prévue les 15 et 16 avril 2020, a été reportée en raison de la COVID-19.*

This annual report is subject to the approval of the Annual General Meeting of Les Producteurs de lait du Québec, which was initially scheduled for April 15 and 16, 2020, but was postponed due to COVID-19.*

* En date du 5 octobre 2020.
As of October 5, 2020.

Table des matières

TABLE OF CONTENTS

Produit de
nos convictions
Product of
our convictions



Le lait, un aliment
nutritif
Milk, a nutritious food



Le lait,
fièrement d'ici
Milk, proudly local



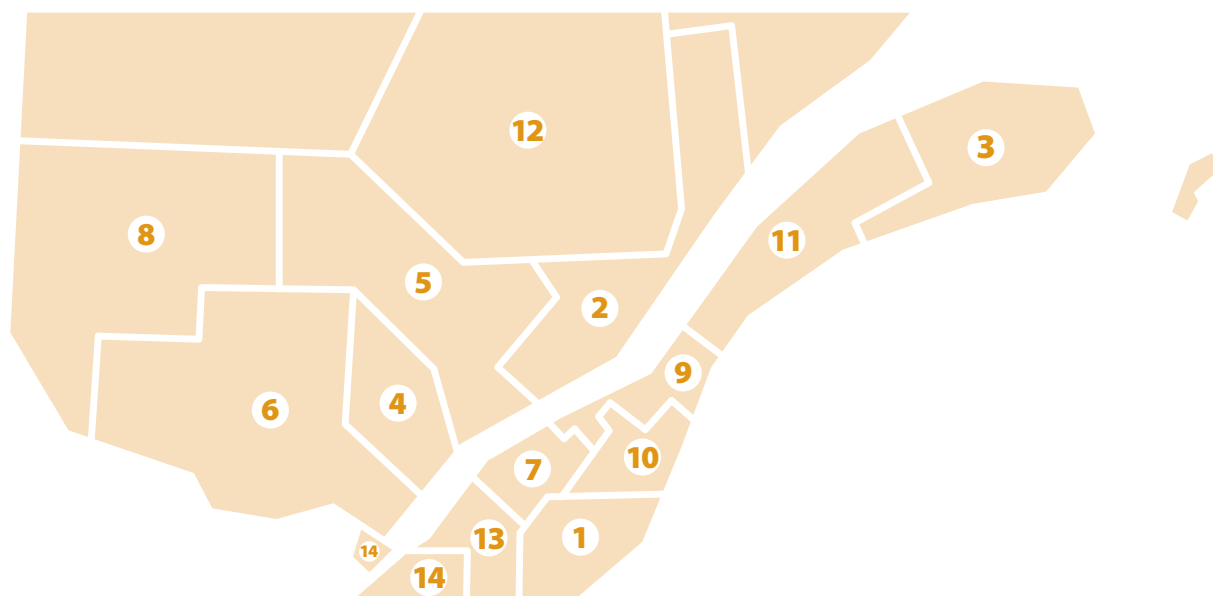
Le lait, produit
en respect de
l'environnement
Milk, an eco-friendly
product



- 2.** Régions
Regions
- 3.** La production laitière 2019 au Québec, en chiffres
Quebec milk production in 2019, in numbers
- 4.** Message du président
Message from the Chair
- 6.** Conseil d'administration
Board of Directors
- 8.** Message du directeur général
Message from the General Manager
- 10.** Organigramme
Organizational Chart
- 11.** Politique laitière nationale
National Dairy Policy
- 16.** Mise en marché
Milk Marketing
- 18.** Contingentement
Quota
- 21.** Transport
Transportation
- 25.** Contrôle de la qualité, du volume et
de la composition
Quality, Volume and Composition Control
- 32.** ProAction
ProAction
- 34.** Technologies de l'information
Information Technology
- 38.** Finances et administration
Finance and Administration
- 44.** Recherche économique
Economic Studies
- 47.** Communications, affaires publiques et vie syndicale
Communications, Public Affairs and Union Support
- 51.** Marketing
Marketing
- 56.** États financiers
Financial Statements

Régions

REGIONS



- 1 ESTRIE** Mariane Paré*
4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone: 819 346-8905, p. 118 Télécopieur: 819 346-2533
Courriel: estrie@lait.qc.ca
- 2 CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD** Sébastien Demers*
1148, rue J.-B. Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
Téléphone: 418 872-0770, p. 215 Télécopieur: 418 741-1191
Courriel: capitaleationalecotenord@lait.qc.ca
- 3 GASPÉSIE-LES ÎLES** Stéphane Day*
172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone: 418 392-4466, p. 230 Télécopieur: 418 392-4862
Courriel: gaspiesielesiles@lait.qc.ca
- 4 LANAUDIÈRE** Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
Téléphone: 450 753-7486, p. 225 Télécopieur: 450 759-7610
Courriel: lanaudiere@lait.qc.ca
- 5 MAURICIE** Réjean Gervais*
230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Téléphone: 819 378-4033, p. 238 Télécopieur: 819 371-2712
Courriel: mauricie@lait.qc.ca
- 6 OUTAOUAIS-LAURENTIDES** Cynthia Guindon*
15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone: 450 472-0440, p. 226 Télécopieur: 450 472-8386
Courriel: outaouaislaurentides@lait.qc.ca
- 7 CENTRE-DU-QUÉBEC** Nancy Paquet*
1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Téléphone: 819 519-5838, p. 169 Télécopieur: 819 415-0858
Courriel: centreduquebec@lait.qc.ca
- 8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** Luc Charest*
970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
Téléphone: 819 762-0833, p. 311 Télécopieur: 819 762-0575
Courriel: abitibitemiscamingue@lait.qc.ca
- 9 CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD** Michaël Létourneau*
1148, rue J.-B. Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
Téléphone: 418 228-5588 Télécopieur: 418 741-1191
Courriel: chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca
- 10 CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD** Gervais Paquet*
2550, 127^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
Téléphone: 418 228-5588, p. 1267 Télécopieur: 418 228-3943
Courriel: chaudiereappalachesud@lait.qc.ca
- 11 BAS-SAINT-LAURENT** Éric Pagé*
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone: 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur: 418 723-6045
Courriel: basstlaurent@lait.qc.ca
- 12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** Jean-Philippe Tremblay*
3635, rue Panet, Jonquièrre (Québec) G7X 8T7
Téléphone: 418 542-5666, p. 229 Télécopieur: 418 542-3011
Courriel: saguenaylacstjean@lait.qc.ca
- 13 MONTÉRÉGIE-EST** Jean Bigué*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone: 450 774-9154, p. 5217 Télécopieur: 450 261-5248
Courriel: monteregieest@lait.qc.ca
- 14 MONTÉRÉGIE-OUEST** Catherine Turgeon*
6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone: 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur: 1 877 414-7870
Courriel: monteregieouest@lait.qc.ca

* Secrétaire
Secretary

La production laitière 2019 au Québec, en chiffres

QUEBEC MILK PRODUCTION IN 2019, IN NUMBERS



4 877 fermes laitières
dairy farms



3,33 milliards de litres de lait
billion litres of milk



2,7 milliards \$ provenant des ventes de lait
billion in milk sales



83 000 emplois* générés par l'industrie laitière
jobs* generated by the dairy industry



6,2 milliards \$ en contribution au PIB
billion contributed to the GDP



1 129 055 litres de lait donnés par les producteurs
aux Banques alimentaires du Québec
litres of milk donated by producers to the Food
Banks of Quebec



304 camions-citernes
tank trucks



111 usines de transformation, dont **54** fabriques
artisanales de produits laitiers
processing plants, including **54** artisanal dairy
product plants



142 fermes certifiées biologiques produisant
près de **60,8 millions** de litres de lait
certified organic farms producing nearly
60.8 million litres of milk

* Inclut les emplois directs, indirects et induits.
Includes direct, indirect and induced jobs.

Les Producteurs de lait du Québec

Mission et vision adoptées
par résolution de l'assemblée
générale annuelle des
Producteurs de lait du Québec
les 15 et 16 avril 2015

Mission

Rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Vision

En 2020, nous aurons obtenu une croissance rentable des marchés d'au moins 10 % et nous profiterons d'une mise en commun nationale des marchés et des revenus qui assureront la pérennité de fermes laitières de plus en plus efficaces, sous gestion de l'offre, fortes et dynamiques dans toutes les régions.

LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

MISSION AND VISION ADOPTED
BY RESOLUTION OF THE ANNUAL GENERAL
MEETING OF LES PRODUCTEURS DE LAIT
DU QUÉBEC ON APRIL 15 AND 16, 2015

Mission

To bring together Quebec milk producers by providing leadership in marketing high-quality milk, which meets the expectations of society, and to ensure sustainable development of dairy farms.

Vision

By 2020, we will have obtained a profitable market growth of at least 10% and will benefit from national pooling of markets and revenues, which will ensure the continuity of strong, dynamic and more and more efficient supply-managed dairy farms in all regions.



Message du président

Après huit ans à la présidence des Producteurs de lait du Québec, je laisse ma place. Pour mon dernier message, j'aimerais faire un bilan de mon passage dans notre organisation.

J'ai commencé à m'impliquer dans mon syndicat de base pour faire changer les choses que je n'aimais pas. Dans les années 90, je me suis engagé dans le syndicat des producteurs de lait de l'Estrie jusqu'à devenir président de ma région en 2002. Lorsque j'ai été élu à la présidence des Producteurs de lait du Québec, en 2011, j'avais plusieurs années d'expérience en banque. Je savais ce qui était attendu de ce poste, que je représenterais les producteurs et que je défendrais les idées auxquelles je crois.

Mais d'autres choses sont plus difficiles à prévoir. Au fil des ans, les relations, les préoccupations et les enjeux évoluent. Concernant la gestion de l'offre, par exemple, j'ai pu observer une évolution de la perception à son égard pendant ma présidence. Si c'est vrai que le gouvernement canadien ne l'a pas protégée adéquatement durant les négociations commerciales, parallèlement, on a réussi à convaincre l'ensemble de la classe politique et surtout l'opinion publique que c'est une politique agricole légitime qui doit être préservée.

Aujourd'hui, il n'y a plus seulement notre modèle à défendre. Il faut aussi répondre aux pressions sociales. Quand je suis arrivé à la présidence, on disait qu'on aurait besoin d'arguments pour y répondre. On voit maintenant que c'est vrai. Quand nous avons commencé à parler de proAction, ça faisait un peu peur : « On n'est pas producteur agricole pour faire de la paperasse! » Mais en tant que producteur et entrepreneur, on doit toujours se demander ce qu'on peut faire pour fidéliser notre clientèle. Nous n'avons pas de consommateurs directs, mais nos transformateurs en ont et nous demandent de prouver nos pratiques. C'est à cela que sert proAction.

Un autre changement majeur de la dernière décennie, c'est l'importance grandissante des médias sociaux. Ce sont des outils très pratiques pour s'organiser, échanger des conseils et même pour vendre des items de la

ferme. Mais ça a modifié le contact entre les producteurs. Les débats ne sont pas toujours respectueux, il est facile de critiquer derrière un clavier. Ces outils peuvent accentuer des problèmes comme la détresse psychologique. Au moins, on a maintenant une meilleure compréhension de ce qu'est la détresse. Les gens ont moins peur d'en parler et d'aller chercher de l'aide. Il faut continuer à se soutenir entre producteurs, et pas seulement en ligne. Rien ne remplacera l'impact d'un véritable contact humain.

Même chose en ce qui touche nos instances. Le vrai débat se fera toujours dans les assemblées. Entendre les idées des autres, ça remet les choses en perspective, ça fait avancer les discussions. Il ne faut jamais oublier qu'en tant qu'entrepreneurs, notre organisation est aussi forte que notre participation.

Au-delà des changements qui ont eu lieu pendant ma présidence, d'autres choses demeurent. La mise en marché collective, par exemple, est toujours active, efficace et solide. Au départ, c'était nécessaire de se regrouper alors que quelque 20 000 vendeurs faisaient face individuellement à une centaine d'acheteurs. Aujourd'hui, nous faisons face à la même réalité qui est de se regrouper à la grandeur du pays, car nos acheteurs sont partout au Canada. On a relevé le défi au niveau provincial. Maintenant, il faut relever le défi d'une meilleure harmonisation de nos politiques au niveau national.

Notre relation avec les transformateurs a bien vieilli à cet égard. Nous sommes plus forts, moins en confrontation. Même si nous avons chacun nos intérêts, nous devons faire face à des menaces communes, notamment pour ce qui est des pressions sociales de la part de nos consommateurs. D'où l'importance de poursuivre notre travail commun pour la stratégie de filière dont le travail s'est amorcé cette année. La solidarité dans les enjeux qui nous unissent demeure notre plus grande force pour défendre notre système et promouvoir nos produits.

Dans les dernières années, on a aussi eu notre lot d'imprévus. Je pense notamment à l'enjeu du prix du lait. Notre prix a atteint un creux historique en 2018, ce qui a causé beaucoup de frustrations chez les producteurs, et avec raison. Il fallait réagir rapidement. Ça n'a pas été facile de rallier tout le monde dans ce dossier. On a exercé un leadership à l'échelle du pays, même si ce n'est pas toujours visible à la ferme, qui a porté ses fruits.

Malgré ces périodes difficiles, les producteurs ont en grande majorité soutenu le conseil d'administration et les dirigeants de l'organisation. Il y a eu des critiques, certes. Il est légitime pour les producteurs de demander des comptes à leur organisation, de poser des questions et d'obtenir des réponses. Au final, nous avons réussi à passer au travers en travaillant ensemble, en faisant preuve de solidarité entre producteurs québécois, mais aussi au niveau canadien.

En matière d'imprévus, les négociations internationales nous ont fait vivre beaucoup d'émotions. Pendant ma présidence, le gouvernement fédéral a conclu trois ententes commerciales sur le dos des producteurs de lait. Malgré l'appui de tous les partis politiques québécois et fédéraux, de nos partenaires et de nos alliés, qui sont de plus en plus nombreux, le fédéral nous a sacrifiés trois fois en faisant des concessions dans notre secteur. Mais grâce à la mobilisation des producteurs, au travail de communication et de marketing, nous avons réussi à obtenir un appui inégalé des consommateurs. Ils ont compris l'importance que représente la production locale pour leur sécurité alimentaire. Ça a été une belle tape dans le dos.

Mais la chose qui m'a le plus surpris ces dernières années, c'est l'arrivée d'un discours démotivant, voire méprisant pour l'industrie de la part de certains de nos politiciens et commentateurs, comme si notre industrie devenait obsolète. Le lait est la plus belle industrie agricole : elle offre un produit local de grande qualité et génère d'importantes

retombées économiques ainsi que des emplois. En plus de nourrir le monde, on redonne à l'économie d'ici. On a toujours eu une vision d'avenir et on continue de chercher à s'améliorer. Ce même mépris est pour moi une source de motivation. Il nous amène à démontrer que nous restons debout malgré les attaques, que nous sommes solidaires.

Les défis demeurent nombreux. Les changements dans les habitudes de consommation, les régimes végétariens et végétaliens, par exemple, doivent être pris en compte. Les modes, ça arrive et ça repart, mais les tendances comme les préoccupations pour le bien-être animal et l'environnement sont là pour rester. On ne peut pas les changer, seulement continuer à démontrer nos bonnes pratiques et poursuivre nos efforts d'amélioration continue. Il faut demeurer à l'écoute de ces tendances et viser à se distinguer, à développer nos marchés de créneau.

Même si je n'ai pas accompli tout ce que j'aurais souhaité, j'ai le sentiment d'avoir fait de mon mieux dans un contexte parfois mouvementé et souvent difficile. J'ai eu la chance d'être bien entouré. C'est surtout ce que je garde de mon passage à la présidence, d'avoir eu la chance de travailler avec une équipe extraordinaire. Je suis fier de nos réalisations et je suis confiant pour l'avenir de notre secteur.



Bruno Letendre, président

MESSAGE FROM THE CHAIR

AFTER 8 YEARS AS CHAIR OF LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, THE TIME HAS COME FOR ME TO STEP DOWN. FOR MY FINAL MESSAGE, I WOULD LIKE TO REVIEW MY TIME AT OUR ORGANIZATION.

I started to get involved in my union basically to change the things that I did not like. In the 90s, I was involved in the dairy producers' union in Estrie and became the chair of my region in 2002. When I was elected Chair of Les Producteurs de lait du Québec in 2011, I already had several years of experience under my belt. I knew what was expected of me in this office: represent producers and defend the ideas in which I believe.

But other things were harder to predict. Over the years, relationships, concerns and issues have evolved. Take supply management, for example. During my time as Chair, I have observed changes in the way it is perceived. While it is true that the Canadian government did not protect it adequately during the trade agreement negotiations, we still succeeded in convincing all politicians and especially public

opinion that it is a legitimate agricultural policy that must be preserved.

Today, we have more than just our model to defend. We also have to respond to social pressure. When I entered office, it was said that we needed arguments to respond to it. We now see that this is true. When we started talking about proAction, it scared producers a little: "We did not become farmers to do paperwork!" But as producers and entrepreneurs, we must continuously ask ourselves what we can do to secure the loyalty of our clientele. We do not have direct consumers, but our processors do and they require us to prove our practices. That is why we have proAction.

Another major change in the last decade is the growing importance of social media. It is an extremely useful tool for getting organized, sharing advice and even selling items from the farm. But it has changed the way producers interact with each other. The debates are not always respectful, because it is easy to criticize when you're hidden behind your screen. These tools can accentuate problems such as mental distress. At least we now have a better understanding of what this type of distress is. People are less afraid to talk about it and seek help. We, as producers, need to continue to support each other, and not just on line. Nothing replaces the impact of real human contact.

This also applies to our organization's bodies. The real debate will always take place during the meetings. Hearing other's ideas puts things back into perspective and moves discussions forward. We must never forget that as entrepreneurs, our organization is only as strong as our participation.

Apart from the changes that have occurred during my time as Chair, some things have remained constant. Collective marketing, for instance, is still alive, effective and strong. In the beginning, we had to form a group because around 20,000 sellers were dealing individually with about one hundred buyers. Today, we are in the same situation, but at the national level, where we must form a group to deal with buyers across Canada. We have met the challenge at the provincial level. Now, we need to meet the challenge of better harmonizing our policies at the national level.

Our relationship with processors has aged well in this respect. It is stronger and less confrontational. Even though we each have our own interests, we have common threats, especially in response to social pressure from our consumers. That is why it is important to continue working together on an industry strategy, which we began doing this year. Solidarity in the issues that unite us is still our greatest asset to defend our system and promote our products.

In recent years, we have also had our fair share of unforeseen events. I am specifically thinking of the price of milk issue. Our price hit an historic low in 2018, which caused a lot of frustration among producers, and with good reason. We had to react fast. It was not easy to rally everyone

behind this issue. The leadership we showed across the country may not have always been visible on farms, but it bore fruit.

Despite those hard times, the vast majority of producers backed the Board of Directors and officers of the organization. There were of course criticisms too. Producers have a right to receive reports from their organization, ask questions and get answers. Ultimately, we succeeded in getting through it by working together and showing solidarity with other Quebec producers, but also with Canadian producers across the country.

Another unforeseen event was the international negotiations, which stirred up a lot of emotions among us. During my time as Chair, the federal government concluded three trade agreements at the expense of milk producers. Despite support from all Quebec and federal political parties, our partners and our allies, whose numbers are growing, the federal government sacrificed us three times by making concessions in our sector. But thanks to the mobilization of producers as well as communication and marketing efforts, we succeeded in gaining unparalleled support from consumers. They understood the importance of local production for their food security. This was a nice pat on the back.

But the thing that has surprised me the most in recent years is the emergence of disparaging and sceptical remarks about our industry from certain politicians and commentators, who suggest that our industry has become obsolete. Milk is the most wonderful agricultural industry: It provides a high-quality local product, has huge economic benefits and creates jobs. Not only does it feed the world, but it gives back to the local economy. We have always had a vision of the future and are continuously trying to improve ourselves. This same skepticism is a source of motivation for me. It just goes to show that we are not only still standing despite the attacks, but standing in solidarity.

There are many challenges, such as changes in consumption habits that include vegetarian and vegan diets, which have to be taken into consideration. Fads come and go, but trends like the amount of concern now being shown for animal care and the environment are here to stay. We cannot change them. Instead, we simply need to keep demonstrating our good practices and making our continuous improvement efforts. We also need to pay attention to these trends, try to set ourselves apart and develop our niche markets.

Even though I did not accomplish everything I would have liked, I feel like I did my best during a very turbulent and often difficult period. I had the good fortune of being properly supported. That is primarily what I will remember from my time as Chair: I was fortunate enough to work with an extraordinary team. I am proud of our achievements and confident in the future of our sector.



Bruno Letendre, Chair



Bruno Letendre

Président *Chair*
Estrie



Daniel Gobeil

1^{er} vice-président
1st Vice-Chair
Saguenay–Lac-Saint-Jean



Alain Brassard

2^e vice-président
2nd Vice-Chair
Centre-du-Québec



Marcel Blais

Membre adjoint
Observer Member
Estrie



Pierre Lampron

Membre *Member*
Mauricie



Yvon Boucher

Membre *Member*
Montérégie-Est



Bruno Cyr

Membre *Member*
Chaudière-Appalaches-Sud

Conseil d'administration

BOARD OF DIRECTORS



Richard Bouchard

Membre de l'exécutif
Executive Member
Capitale-Nationale–Côte-Nord



Jean-François Morin

Membre de l'exécutif
Executive Member
Chaudière-Appalaches-Nord



Gabriel Rancourt

Membre *Member*
Abitibi-Témiscamingue



Normand Barriault

Membre *Member*
Gaspésie-Les Îles



Gabriel Belzile

Membre *Member*
Bas-Saint-Laurent



Yvan Bastien

Membre *Member*
Outaouais-Laurentides



Peter Strebel

Membre *Member*
Montréal-Ouest



Jacques Lafortune

Membre *Member*
Lanaudière



Message du directeur général

Ces dernières années, la gestion de nos fermes a été affligée par beaucoup d'instabilité et d'inquiétudes découlant des accords commerciaux en négociation. Ces années ont aussi été caractérisées par des difficultés d'arrimage entre la croissance exceptionnelle du marché et notre niveau de production, sans compter des épisodes difficiles quant au prix à la ferme. L'année 2019 a connu également son lot d'incertitudes, mais un certain nombre d'enjeux se sont enfin stabilisés et précisés.

D'abord, en ce qui concerne les accords commerciaux, les dommages n'ont pas disparu, mais on connaît maintenant les concessions faites et quelle indemnisation les producteurs recevront pour l'Accord économique et commercial global (AECG) et l'Accord de Partenariat transpacifique et global progressiste (PTPGP). Un premier versement de 345 millions de dollars a été effectué efficacement grâce au bon travail de la Commission canadienne du lait (CCL) et de la bonne collaboration des dix organisations de producteurs au Canada. Un solde de 1,405 milliard de dollars est attendu au cours des sept prochaines années pour compenser les parts de marché concédées dans le cadre de ces deux accords. Il ne reste plus qu'à connaître, en 2020, les sommes qui seront annoncées pour compenser les dommages importants que nous causera l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Finalement, lors de la dernière campagne électorale fédérale, des engagements assez clairs ont été exprimés par tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes selon lesquels il n'y aurait pas de nouvelles concessions exigées par notre production. Évidemment, nous devons rester vigilants comme organisation et aussi à l'échelle individuelle pour que cet engagement soit respecté.

Ensuite, après trois années de croissance sans précédent, nous avons atteint un meilleur équilibre entre la demande et le niveau de production. En 2019, la croissance a été plus modérée, mais est demeurée positive, soit un peu plus de 3 %, et ce, malgré l'accroissement des importations de fromages découlant de l'AECG avec l'Union européenne. Par ailleurs, en dépit d'un volume de ventes inférieur de 36 millions de litres, nous sommes maintenant plus en phase avec la demande. Les stocks de beurre oscillent dans une plage plus acceptable et les tolérances des provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5)

sont mieux balancées. Les fermes du Québec ont investi des sommes importantes pour amener la production au niveau requis par le marché canadien. Alors que bon an, mal an on observait des niveaux d'investissements annuels de l'ordre de 400 millions de dollars, cette valeur a été plutôt de l'ordre de 600 millions de dollars ces trois dernières années. Il s'agit de beaucoup de capital investi et d'endettement supplémentaire pour nos fermes. Le gouvernement fédéral doit désormais offrir un environnement politique plus stable, qui nous permettra de faire face à nos obligations dans le cadre d'une politique laitière bien administrée, notamment aux frontières et surtout sans aucune nouvelle concession de marché laitier.

Quant aux revenus, nous avons aussi connu certains progrès. Les versements aux producteurs provenant des ventes de lait ont augmenté de près de 98 millions de dollars malgré une production en baisse de 36 millions de litres. Le prix moyen intraquota a progressé de 3,73 \$ par hectolitre à la composition moyenne. Ce redressement est essentiellement dû à deux phénomènes. D'une part, la hausse du prix des classes découlant de la décision de la CCL d'ajuster les prix pour tenir compte, en septembre 2018, des circonstances exceptionnelles qui affectaient lourdement à la baisse le prix moyen. D'autre part, une embellie intéressante des prix mondiaux qui ont progressivement augmenté, passant de 1,70 \$ par kilogramme de solides non gras en décembre 2018 à 2,67 \$ par kilogramme de solides non gras en décembre 2019.

Je tiens aussi à souligner la belle progression de certains résultats de qualité à l'échelle de la province. La moyenne provinciale en matière de cellules somatiques (CS) est passée de 203 427 à 193 971 CS par millilitre de lait. Au regard des bactéries totales (BT), les résultats sont passés de 28 813 à 25 762 BT par millilitre de lait. Ces améliorations

reflètent bien l'engagement constant des producteurs de livrer un lait de grande qualité à nos acheteurs, et cela pour le bienfait des consommateurs.

Au-delà de la qualité réelle et mesurable de notre produit, je veux aussi souligner l'avancement de notre programme de certification proAction. En septembre 2019 entraient en vigueur les exigences de biosécurité, soit le cinquième et avant-dernier volet de ce programme ambitieux. Les exigences des différents volets reconnaissent des pratiques ayant des effets positifs sur l'efficacité de nos fermes. De plus, malgré une certaine charge administrative, ce programme a une véritable valeur pour « le monde extérieur » à nos fermes. J'ai souvent l'occasion de rencontrer des intervenants de la classe politique, du secteur commercial, du monde universitaire et des consommateurs. Ils soulignent sans exception le caractère essentiel de cette démarche. Bien sûr, elle n'est pas parfaite et devra continuer de s'améliorer au fil du temps, mais dans le contexte commercial d'aujourd'hui et des prochaines années, c'est une démonstration dont nous ne pouvons faire l'économie.

Au cours de la dernière année, nous avons consacré beaucoup d'énergie et de ressources pour relever des défis immédiats. Des représentations multiples afin d'obtenir des mesures d'indemnisation justes et complètes pour les pertes de marché causées par les accords commerciaux. De nouvelles discussions avec nos acheteurs à l'échelle canadienne pour nous conformer aux exigences imposées par l'ACEUM. La poursuite de nos réformes informatiques et de nos processus administratifs pour mettre à niveau nos systèmes vieillissants qui doivent s'ajuster aux nombreux changements de politiques et de règlements. Certains de nos efforts sont aussi orientés vers le futur. Nos plateformes de communication et nos axes de campagne marketing ont continué

leur évolution pour rejoindre des clientèles de plus en plus diversifiées, tant dans leur goût, leurs valeurs que leurs moyens de consommer de l'information. Après une année de discussion avec les transformateurs du Québec, nous avons aussi convenu, en juillet 2019, d'un plan stratégique filière. Cette feuille de route convie ainsi producteurs et transformateurs vers des cibles où nos intérêts convergent, malgré certains autres aspects plus difficiles à concilier.

Pour compléter ce tour de piste de l'année 2019, je vous invite à parcourir ce rapport annuel. Vous y trouverez de nombreux détails qui témoignent des activités de notre organisation. Je tiens ainsi à souligner l'engagement et le travail des employés à Longueuil comme en région qui, malgré les multiples défis et difficultés de la dernière année, ont su garder le cap sur la mission de l'organisation : *Rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.*



Alain Bourbeau, directeur général

MESSAGE FROM THE GENERAL MANAGER

IN THE LAST FEW YEARS, IT HAS BEEN DIFFICULT TO MANAGE OUR FARMS, GIVEN ALL THE INSTABILITY AND CONCERNS RESULTING FROM THE TRADE AGREEMENT NEGOTIATIONS. THESE YEARS HAVE BEEN MARKED BY PROBLEMS IN BALANCING THE OUTSTANDING MARKET GROWTH WITH OUR PRODUCTION LEVEL, NOT TO MENTION SOME DIFFICULT PERIODS FOR FARM-GATE PRICES. WHILE 2019 WAS ANOTHER YEAR WITH ITS SHARE OF UNCERTAINTIES, A NUMBER OF ISSUES EVENTUALLY BECAME CALMER AND CLEARER DURING THE YEAR.

First, as far as the trade agreements are concerned, the damage is as tangible as ever, but we now know what was conceded and what producers will receive as compensation for the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) and the Comprehensive and Progressive Agreement for the Trans-Pacific Partnership (CPTPP). A first instalment of \$345 million was effectively paid thanks to the good work of the Canadian Dairy Commission (CDC) and the close collaboration of Canada's ten producer organizations. A balance of \$1.405 billion is expected in the next

seven years as compensation for the market shares that were conceded in connection with these two agreements. The only thing we are still waiting to find out, which should be revealed in 2020, is how much compensation will be paid for the major damage that Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) will cause to us. Finally, during the last federal election campaign, all political parties represented at the House of Commons made fairly clear commitments that no new concessions would be demanded of our sector. Obviously, we will stay vigilant as an organization and individually to ensure that this commitment is kept.

Second, after three years of unprecedented growth, we have achieved a better balance between demand and production level. In 2019, growth was more moderate, but still positive, i.e. a little over 3%, even with the greater volume of cheese imported as a result of CETA with the European Union. Furthermore, despite a lower sales volume of 36 million litres, we are now better in step with demand. Butter stocks are fluctuating within a more acceptable range and the tolerance ranges of the provinces under the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5) are better balanced. Quebec farms invested a great deal of money to bring production to the level required by the Canadian market. Even though we have observed annual investment levels of around \$400 million every year, they have actually surged to around \$600 million in the last three years. That is a lot of invested capital and additional debt for our farms. The federal government must now provide a more stable political environment, which will allow us to meet our obligations within an effectively administered dairy policy framework, especially at the borders and without any new concessions in the dairy market.

We have also seen some progress in terms of revenue. Payments to producers from milk sales have increased by nearly \$98 million despite a lower production volume of 36 million litres. The average within-quota price rose by \$3.73 per reference hectolitre at the average composition. This adjustment was essentially caused by two phenomena. The first phenomenon was the higher prices in the classes, which resulted from the CDC's decision to adjust prices in September 2018 in reaction to exceptional circumstances that were driving the average price sharply downward. The second phenomenon was an intriguing lull in world prices, which gradually rose from \$1.70 per kilogram of solids non-fat in December 2018 to \$2.67 per kilogram of solids non-fat in December 2019.

I would also like to mention the magnificent progress achieved in certain quality results across the province. The average provincial somatic cell (SC) count went from 203,427 to 193,971 SC per millilitre of milk. As for the total bacteria (TB) count, the results went from 28,813 to 25,762 TB per millilitre of milk. These

improvements truly reflect producers' ongoing commitment to deliver high-quality milk to our buyers, which benefits consumers.

In addition to the real and measurable quality of our product, I want to mention the progress in our proAction certification program. In September 2019, the requirements for the biosecurity module, the fifth and second-to-last module of this ambitious program, came into force. The requirements of the various modules recognize practices that have positive effects on the efficiency of our farms. In fact, even though it has some administrative burdens, this program has true value for people outside of our farms. I often have the opportunity to meet political, commercial and academic stakeholders in addition to consumers. They all mention that these efforts are essential. Of course, it is not perfect and will need to keep being improved over time, but we can no longer afford not to demonstrate our practices in today's commercial climate and in the coming years.

In the last year, we spent a lot of energy and dedicated many resources to meet the immediate challenges. We have had to make many efforts with governments to obtain fair and full compensation measures for the market losses caused by the trade agreements. We have had to conduct a new round of talks with our buyers across Canada in order to meet the requirements imposed by CUSMA. We have had to continue overhauling and upgrading our IT systems and administrative processes so that they comply with the changing policies and regulations. Some of our efforts have also been aimed at the future. We have continued to develop our communication platforms and marketing campaign strategies in an effort to meet an ever wider range of clients, in terms of taste, values and information sources. After a year of talks with Quebec processors, we also agreed in July 2019 on an industry-wide strategic plan. This roadmap sets targets for producers and processors in areas where we have converging interests, despite some of the other more difficult aspects to reconcile.

To round out my review of our events and accomplishments in 2019, I invite you to read this annual report. It offers a detailed account of just how active our organization has been. In that regard, I would like to point out the commitment and hard work of our Longueuil and regional employees who, despite the many challenges and hardships in the last year, have managed to stay the course and fulfill the organization's mission: *To bring together Quebec milk producers by providing leadership in marketing high-quality milk, which meets the expectations of society, and ensure sustainable development of dairy farms.*



Alain Bourbeau, General Manager



Alain Bourbeau, directeur général
General Manager

Louise de Grandpré, vérificatrice interne
Internal Auditor

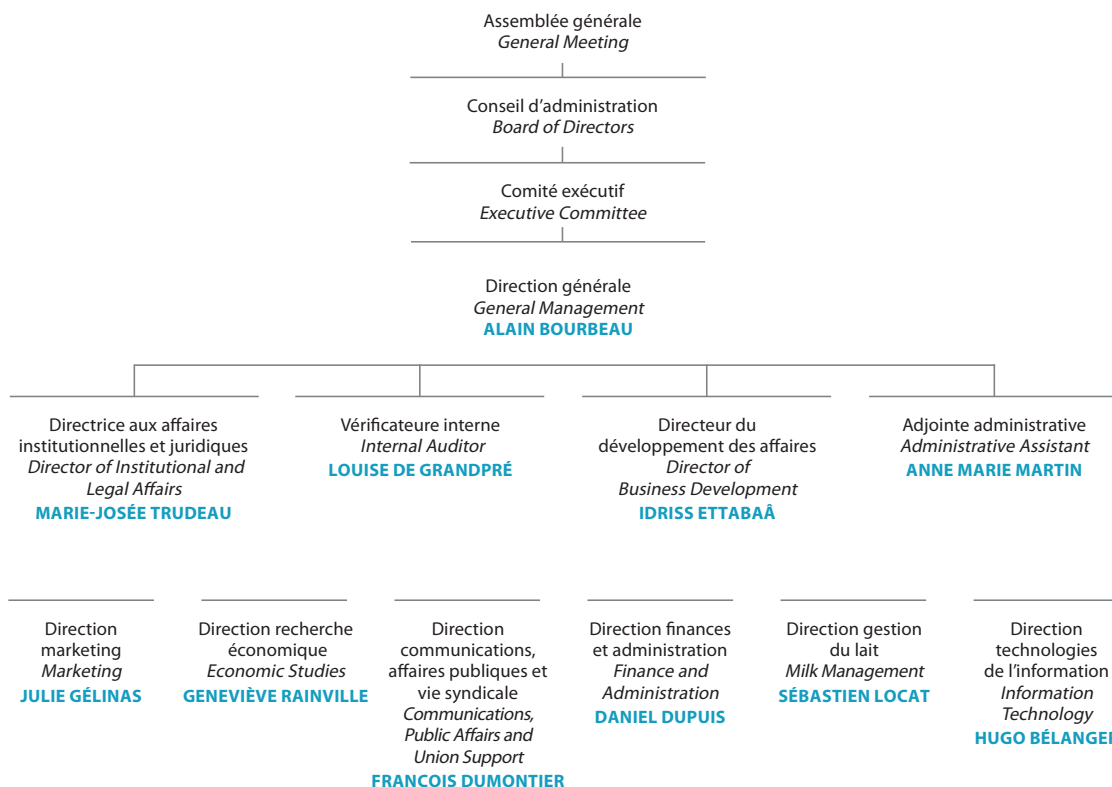
Guylaine Foucault, secrétaire de direction
Executive Secretary

Anne Marie Martin, adjointe administrative
Administrative Assistant

Marie-Josée Trudeau, directrice aux affaires
institutionnelles et juridiques
Director of Institutional and Legal Affairs

Organigramme

ORGANIZATIONAL CHART





Idriss Ettabaâ, directeur du développement des affaires
Director of Business Development

Politique laitière nationale

Le quota total alloué au Québec est passé de 137,62 millions de kilogrammes de matière grasse (MG) à 142,14 millions en décembre 2019, soit une augmentation de 4,52 millions de kilogrammes de MG, ou de 3,28 %.

Évolution du marché

Selon les données fournies par la Société Nielsen, les ventes au détail de produits laitiers ont continué de croître au Canada durant les 12 mois de 2019. Elles ont affiché une augmentation de 5,3 % pour la crème, de 1,6 % pour les fromages et de 4,7 % pour le beurre. Toutefois, il y a eu des baisses de 0,3 % pour la crème glacée et de 3,1 % pour les yogourts. De décembre 2018 à décembre 2019, les besoins totaux ont augmenté de 14,51 millions de kilogrammes de matière grasse, soit une augmentation de 3,87 %.

Plan national de commercialisation du lait

Depuis 2018, afin de rétablir une discipline de production, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

La production des 10 provinces canadiennes s'est située à -2,32 % en octobre et -2,67 % en novembre. Cela a occasionné une perte d'occasion

de produire totalisant 3,81 millions de kilogrammes de matière grasse. Tant les provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) que les provinces au sein de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) ont observé des écarts cumulatifs entre la production et le quota alloué se situant en bas de 2 %. Lorsque toutes les mises en commun ont des pertes d'occasion de produire, aucun transfert de crédits de production n'est effectué et ces crédits sont retirés du système. Pour décembre 2019, les provinces de P5 ont affiché une tolérance de -1,84 %. Les provinces signataires de l'Entente MCLO se situaient à -2,58 % le même mois.

La production laitière journalière sur la période de 12 mois se terminant en décembre 2019 a été, à l'échelle nationale, de l'ordre de 1,05 million de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une augmentation de 0,41 % par rapport à 2018.

Les provinces de P5 ont connu une production laitière journalière sur les 12 mois se terminant en décembre 2019 de l'ordre de 0,773 million de kilogrammes de matière grasse par jour, soit une baisse de 0,3 % par rapport à 2018. Celle des provinces de la MCLO a quant à elle augmenté de 2,5 % pour la même période, atteignant 0,269 million de kilogrammes de matière grasse par jour.

Le ratio solide non gras/gras (SNG/G) s'est amélioré au pays en 2019. Il est passé de 2,2151 en 2018 à 2,2022 en 2019. Il a été de 2,2061 dans les provinces de P5 et de 2,1922 dans les provinces de la MCLO.

Les stocks de beurre ont totalisé 28 366 tonnes en décembre 2019. Il n'y a eu

aucune importation additionnelle de beurre ou de crème en 2019.

Les travaux visant une entente nationale pour la mise en commun de tout le lait canadien se sont poursuivis, avec la collaboration de la Commission canadienne du lait. Ils se poursuivront en 2020. Parallèlement, le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) a continué ses travaux afin de se conformer aux exigences de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5)

Au cours de l'année, les provinces de P5 ont poursuivi l'application de l'Accord, notamment en travaillant sur l'émission en commun de quota, la mise en commun des frais de transport du lait, des revenus, des normes, politiques et procédures de la qualité du lait et les obligations en matière de déplacement du lait entre les provinces.

POLITIQUE DE PAIEMENT DES COMPOSANTS LAITIERS

Considérant que la valorisation des quantités de solides non gras (SNG) du lait livré par les producteurs est un enjeu prioritaire pour le secteur laitier canadien, les provinces de P5 ont convenu de moderniser la politique de paiement des composants à la ferme pour mieux refléter le revenu du marché et pour assurer une meilleure équité entre les producteurs. L'objectif d'implantation est janvier 2021. Comme première étape, elles ont révisé le ratio SNG/G pour le ramener à 2,30 au 1^{er} janvier 2020.

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC – 2019¹

VARIATIONS IN QUEBEC'S TOTAL QUOTA ALLOCATION – 2019¹

	Quota total alloué au Québec (kg de MG) Total quota allotted to Quebec (kg of BF)
2018	
Décembre – December	137 621 829
2019	
Janvier – January	138 295 210
Février – February	139 009 290
Mars – March	139 263 286
Avril – April	140 343 692
Mai – May	140 469 519
Juin – June	140 539 860
Juillet – July	140 292 534
Août – August	141 422 645
Septembre – September	141 297 975
Octobre – October	142 223 419
Novembre – November	142 251 724
Décembre – December	142 140 982
Variation totale pour l'année	4 519 153
Total variation for the year	
Variation en pourcentage	3,28 %
Variation in percentage	

1 Le calcul du quota a été modifié rétroactivement au cours de 2019 suite à une mise à jour des paramètres de l'écémage du lait de consommation ainsi qu'une correction des contrats du programme d'innovation. Ces éléments expliquent l'écart entre le quota total de décembre 2018 publié l'an dernier et celui publié cette année.
The quota calculation was modified retroactively during 2019 due to an update made to the fluid milk skimming parameters and a correction made to the innovation program contracts. These factors explain the difference between the total quota in December 2018 published last year and the total quota published this year.

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS DES PROVINCES CANADIENNES – 2018-2019¹

TOTAL PRODUCTION AND NUMBER OF PRODUCERS IN CANADIAN PROVINCES – 2018-2019¹

	Production totale (kg de MG) Total production (kg of BF)	%	Nombre de producteurs ² Number of producers ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador <i>Newfoundland and Labrador</i>	2 065 737	0,54	26	0,25
Île-du-Prince-Édouard <i>Prince Edward Island</i>	4 922 490	1,30	166	1,60
Nouvelle-Écosse <i>Nova Scotia</i>	8 289 382	2,19	203	1,96
Nouveau-Brunswick <i>New Brunswick</i>	6 443 200	1,70	189	1,82
Québec <i>Quebec</i>	138 793 440	36,61	4 925	47,49
Ontario <i>Ontario</i>	121 327 763	32,01	3 446	33,23
Total P5³	279 776 275	73,81	8 929	86,10
Manitoba <i>Manitoba</i>	16 700 950	4,41	269	2,59
Saskatchewan <i>Saskatchewan</i>	12 200 377	3,22	166	1,60
Alberta <i>Alberta</i>	33 682 673	8,89	509	4,91
Colombie-Britannique <i>British Columbia</i>	34 625 327	9,13	472	4,55
Total MCLO⁴ Total WMP⁴	97 209 327	25,65	1 416	13,65
Total Canada	379 051 339	100,00	10 371	100,00

1 Source : Commission canadienne du lait Source: Canadian Dairy Commission

2 Au 1^{er} août 2019 As at August 1, 2019

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest Western Milk Pooling Agreement

AUTRES DÉCISIONS ET TRAVAUX EN COURS

Afin de prévenir l'accumulation de tolérances négatives, les provinces de P5 ont convenu de réduire la plage de tolérance négative qui est à -30 jours pour la faire passer à -15 jours. Ce changement se fera en deux étapes, soit un passage à -20 jours au 1^{er} août 2021 et un autre à -15 jours au 1^{er} août 2022. La tolérance positive ne sera pas modifiée et demeurera +10 jours.

Dans le cadre de la révision quinquennale de la politique de quota de P5, les offices de producteurs ont entrepris une consultation des producteurs au sujet du programme d'aide au démarrage. Une nouvelle mouture du programme devrait être proposée en 2020.

La politique harmonisée d'allocation du lait pour les classes de yogourt et des fromages fins (2a et 3a) prévoyait auparavant un approvisionnement collectif de la demande par l'entremise d'une réserve de croissance à l'échelle P5. Dans le contexte de l'élimination de cette réserve, il avait été entendu de remplacer cette source par un volume prédéterminé lui équivalant (82,2 millions de litres). Ce volume s'avérant insuffisant pour combler l'ensemble des besoins de croissance pendant l'année laitière 2018-2019, l'approche sera réexaminée afin que la réserve soit à la hauteur des besoins pour l'année laitière 2019-2020. Des négociations à l'échelle de P5 seront aussi entreprises en 2020 afin de déterminer s'il y a lieu d'adapter cette politique pour tenir compte du nouvel environnement d'affaires.

Finalement, les travaux pour favoriser la transformation de l'ensemble des composants laitiers se sont poursuivis en 2019. Un appel d'offres a été lancé en décembre pour pouvoir gérer de manière proactive les situations où l'ensemble des composants laitiers ne sont pas requis par les entreprises, comme la période des fêtes.

NATIONAL DAIRY POLICY

THE TOTAL QUOTA ALLOCATED TO QUEBEC ROSE FROM 137.62 MILLION KILOGRAMS OF BUTTERFAT (BF) TO 142.14 MILLION IN DECEMBER 2019, AN INCREASE OF 4.52 MILLION KILOGRAMS OF BF, OR 3.28%.

Market trends

According to the data provided by The Nielsen Company, retail sales of dairy products continued to grow in Canada over the 12 months of 2019. They posted an increase of 5.3% for cream, 1.6% for cheese, and 4.7% for butter. However, retail sales declined by 0.3% for ice cream and by 3.1% for yogurt. From December 2018 to December 2019, total demand rose by 14.51 million kilograms of butterfat, or an increase of 3.87%.

National Milk Marketing Plan

Since 2018, the national continuous quota policy has been accompanied by a flexibility limit of 2% for underproduction and a flexibility limit of 1.25% for overproduction in the interest of restoring disciplined production.

The production of the 10 Canadian provinces was -2.32% in October and -2.67% in November. This caused a lost production opportunity totalling 3.81 million kilograms of butterfat. Both the provinces of the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5) and the provinces that signed the Western Milk Pooling Agreement (WMP) observed cumulative variances of just under 2% between production and allocated quota. When all the pools have lost production opportunities, production credits are not transferred and are withdrawn from the system. For December 2019, the P5 provinces posted a tolerance of -1.84%. The provinces that signed the WMP Agreement posted a tolerance of -2.58% for the same month.

At the national level, daily milk production over the 12-month period ending in December 2019 was 1.05 million kilograms of butterfat per day, which is an increase of 0.41% compared to 2018.

The P5 provinces had a daily milk production of 0.773 million kilograms of butterfat per day in the 12-month period ending in December 2019, which is a decrease of 0.3% compared to 2018. The daily milk production of the WMP provinces increased by 2.5% in the same period, reaching 0.269 million kilograms of butterfat per day.

The solids non-fat/fat (SNF/F) ratio improved in the country in 2019. It went from 2.2151 in 2018 to 2.2022 in 2019. It was 2.2061 in the P5 provinces and 2.1922 in the WMP provinces.

Butter stocks totalled 28,366 tonnes in December 2019. No additional butter or cream was imported in 2019.

Efforts to reach a national agreement on pooling all Canadian milk continued, in collaboration with the Canadian Dairy Commission. These efforts will continue in 2020. At the same time, the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) continued its work toward compliance with the requirements of the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA).

Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5)

During the year, the P5 provinces continued to apply the Agreement, in particular by working on the pooling of quota issuance, the pooling of milk transportation costs, the revenue, the milk quality standards, policies and procedures, and the milk movement obligations between the provinces.

MILK COMPONENT PAYMENT POLICY

Given that promoting the quantities of solids non-fat (SNF) from milk delivered by producers is a priority issue for Canada's dairy sector, the P5 provinces agreed to modernize the on-farm component payment policy to better reflect the market revenue and ensure better equity between producers. The implementation objective is January 1, 2021. As a first step, they revised the SNF/F ratio to 2.30 as of January 1, 2020.

OTHER DECISIONS AND INITIATIVES IN PROGRESS

To keep negative tolerances from accumulating, the P5 provinces agreed to reduce the negative tolerance range from -30 days to -15 days. This change will be made in two phases: It will change to -20 days on August 1, 2021 and to -15 days on August 1, 2022. Positive tolerance will not be changed and remains +10 days.

As part of the five-year review of the P5 quota policy, the producer boards began to consult producers on the subject of the startup assistance program. A new version of the program should be offered in 2020.

The harmonized milk allocation policy for yogurt and fine cheese classes (2a and 3a) previously provided for a collective supply of the demand through a P5-level growth reserve. Due to the elimination of this reserve, it had been agreed that this source would be replaced with a predetermined equivalent volume (82.2 million litres). As that volume was insufficient to meet total growth needs during the 2018-2019 dairy year, the approach will be reviewed so that the reserve is able to meet needs in the 2019-2020 dairy year. Negotiations across the P5 will also begin in 2020 to determine whether this policy should be adapted in consideration of the new business environment.

Lastly, efforts to increase opportunities to process all milk components continued in 2019. A call for tenders was launched in December so that situations where enterprises do not require all milk components, such as during the holiday season, can be managed proactively.

Produit de nos convictions

Le lait du Québec est d'une grande qualité, produit dans le respect de l'environnement et avec le plus grand souci du bien-être des animaux. Partout sur le territoire, des milliers de productrices et de producteurs mettent en œuvre tout leur savoir-faire afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois un aliment nutritif, sain et faisant partie d'une alimentation équilibrée.

Par définition, la conviction est la conscience que l'on a de l'importance, de l'utilité et du bien-fondé de ce que l'on fait. Les productrices et les producteurs de lait sont impliqués avec conviction dans leur communauté, dans toutes les régions du Québec, en soutenant les activités locales et en étant des moteurs économiques importants. Cet enracinement va de pair avec le désir de protéger notre environnement pour léguer notre Québec et notre planète plus verte aux générations futures.

Ce travail attentionné, ce respect des plus hauts standards, cet enracinement dans les communautés, c'est le produit de nos convictions; tout comme notre lait de qualité et de valeur nutritive exceptionnelles.

PRODUCT OF OUR CONVICTIONS

Quebec milk is a high-quality product that is produced using eco-friendly methods and best practices in animal care. Across the province, thousands of producers put their expertise to work so that Quebecers can enjoy a nutritious and healthy food that is part of a balanced diet.

When they say conviction, producers mean that they are aware of the importance, usefulness and merits of what they do. It is because of their conviction that dairy producers get involved in their communities across Quebec, such as by supporting local activities and being important economic drivers. They do so because they want to protect our environment so that future generations can enjoy Quebec and our planet.

Their mindful efforts, their compliance with the highest standards and their community involvement are the product of their convictions; just like their high-quality, nutritious milk.



Des **milliers**
de productrices et de
producteurs mettent
en œuvre tout leur
savoir-faire.





Natalie Chrétien, agente en approvisionnement
Milk Allocation Officer

Sylvie Gauthier, agente en approvisionnement
Milk Allocation Officer

Sébastien Locat, directeur de la gestion du lait
Director, Milk Management

Mise en marché

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) et du Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) ont été intégrés dans les conventions de mise en marché du lait (CMML) et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Le 15 avril 2019, la RMAAQ a homologué les modifications convenues entre les signataires relativement aux garanties d'approvisionnement, aux règles d'approvisionnement de lait, au chapitre sur la vérification et les registres, aux règles associées au paiement et au partage de la prime payée par les entreprises pour le lait produit selon les méthodes biologiques ainsi qu'à la prévisibilité de l'offre et la demande de lait biologique.

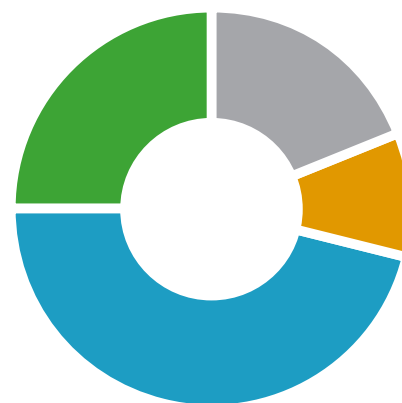
Le 10 juin 2019, les articles 4 à 7 du chapitre 7 des CCML ont été modifiés afin d'inclure des changements aux normes, politiques et procédures pour la qualité du lait. Ces modifications touchent principalement la méthode de calcul pour le déclenchement des pénalités relatives aux bactéries totales et aux cellules somatiques, qui est la même dans chacune des provinces de P5.

Au sujet de l'approvisionnement des usines laitières pendant la période des fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 16 septembre 2019.

Les travaux des comités techniques se sont poursuivis tout au long de l'année ainsi que des rencontres individuelles avec des entreprises laitières pour assurer une mise en œuvre efficace des CMML.

UTILISATION DU LAIT AU QUÉBEC – 2019

MILK USE IN QUEBEC – 2019



46 % Fromage
Cheese

25 % Beurre et poudre de lait
Butter and milk powder

19 % Lait et crème
Milk and cream

10 % Yogourt
Yogurt

MILK MARKETING

ALL PRICE ADJUSTMENTS RESULTING FROM DECISIONS BY THE SUPERVISORY BODY OF THE AGREEMENT ON THE EASTERN CANADIAN MILK POOLING (P5) AND THE CANADIAN MILK SUPPLY MANAGEMENT COMMITTEE (CMSMC) WERE INTEGRATED INTO THE MILK MARKETING AGREEMENTS (MMAs) AND APPROVED BY THE RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ).

On April 15, 2019, the RMAAQ approved the amendments agreed upon between the signatories regarding supply guarantees, milk supply rules, the chapter on audits and records, payment-related rules and sharing the premium paid by enterprises for milk produced according to organic methods as well as the predictability of supply and demand for organic milk.

On June 10, 2019, sections 4 to 7 of chapter 7 of the MMAs were amended to include changes to milk quality standards, policies and procedures. These amendments primarily concern the calculation method used to determine when penalties are triggered in relation to total bacteria and somatic cells, which is the same in all of the P5 provinces.

As concerns supplying dairy plants during the holiday season, on September 16, 2019, the RMAAQ approved appendix 9, which deals with obligations regarding the receipt of milk from enterprises during this more difficult season, which is due in part to the statutory holidays.

The technical committees continued to work throughout the year and individual meetings were held with dairy enterprises to make sure that the MMAs were being effectively implemented.

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2019 QUEBEC SALES BY MANUFACTURING CLASS – 2019

Classe Class	Description Description	% Solides totaux % Total solids	% Recettes % Receipts
1a	Lait et boissons laitières <i>Milk and milk-based beverages</i>	15,41	20,20
1b	Crème <i>Cream</i>	3,60	4,60
2a	Yogourt <i>Yogurt</i>	8,71	8,86
2b	Crème glacée et crème sure <i>Ice cream and sour cream</i>	1,36	1,55
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b, 3c1 ou 3c2 <i>Fine cheeses and cheeses not listed in classes 3b, 3c1, or 3c2</i>	9,72	10,12
3b	Cheddar <i>Cheddar</i>	14,96	15,63
3c1	Asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan et suisse <i>Asiago, Munster, Feta, Gouda, Havarti, Parmesan and Swiss</i>	2,84	2,93
3c2	Mozzarella, brick, colby, farmer, jack, monterey jack et paneer <i>Mozzarella, Brick, Colby, Farmer, Jack, Monterey Jack and Paneer</i>	18,22	17,53
4a et 7	Beurre et poudre de lait <i>Butter and milk powder</i>	24,31	17,80
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail <i>Concentrated milk for retail sales</i>	0,80	0,70
4d	Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté <i>Inventories, unusual losses, and rejected fluid milk returns</i>	0,07	0,08
Total		100,00	100,00

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE NUMBER OF PRODUCERS AND TOTAL ANNUAL PRODUCTION

Année Year	Nombre de producteurs Number of producers	Litres Litres
2019	4 877	3 330 619 653
2018	5 050	3 366 911 646
2017	5 308	3 290 911 845
2016	5 473	3 115 879 980
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790



Manon Chevalier, préposée au contingentement et aux contrôles techniques
Quota and Technical Controls Clerk

Julie Malo, agente au contingentement et aux contrôles techniques
Quota and Technical Controls Officer

Contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur les quotas des producteurs de lait qui établit un contingentement de la production laitière au Québec. À cette fin, la Direction contrôle les transferts de quota, administre les programmes d'aide à la relève en production laitière et d'aide au démarrage d'entreprises laitières et procède à l'ajustement du droit de produire.

Règles de transfert de quota

Les producteurs peuvent s'adresser à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour des demandes qui ne sont pas prévues par le Règlement sur les quotas. En 2019, la RMAAQ a exempté seize producteurs de l'application de certaines dispositions du Règlement sur les quotas. Ces exemptions touchent les règles applicables à la relocalisation de quota, l'achat de quota hors du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), le maintien de quota et également la prolongation du maintien de quota.

Le Règlement sur les quotas a été modifié par une décision de la RMAAQ. Elle concerne les règles de négociabilité et

de transferts des quotas par le SCVQ. Le plafond pour la recevabilité d'une offre d'achat est rehaussé afin de permettre aux producteurs, qui détiennent moins que la médiane provinciale de détention de quota, de faire une mise égale à celle-ci. Ainsi, un producteur peut miser au plus 6 kilogrammes de matière grasse (MG) par jour ou 10 % du quota cessible et prêté. Aussi, les producteurs des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie-Les Îles ont une priorité d'achat dans le SCVQ. Ainsi, pour 2019 et 2020, des quantités maximales de 15 et 30 kilogrammes de matière grasse par jour pour Gaspésie-Les Îles et de 150 et 300 kilogrammes de matière grasse par jour pour Abitibi-Témiscamingue peuvent être achetées selon cette priorité. Par la suite, les quantités correspondront à la différence entre les quantités vendues et achetées au cours de l'année précédente, selon les données publiées dans le rapport annuel des Producteurs de lait du Québec. Finalement, en octobre, le conseil d'administration a décidé de suspendre l'émission des prêts de quota du programme d'aide à la relève jusqu'à ce que la refonte du nouveau programme soit traitée par la RMAAQ et publiée à la Gazette officielle du Québec.

Quota et politique de contingentement

Le quota négociable a été augmenté de 1 % en mars et de 1 % en novembre. Les Producteurs de lait ont émis 10 journées additionnelles de production, non cumulatives, pour les producteurs de lait régulier et 23 journées additionnelles, non cumulatives, pour les producteurs de lait biologique.

Nombre de producteurs

Au 31 décembre 2019, le Québec comptait 4 877 producteurs détenant un quota, comparativement à 5 050 un an auparavant. Au cours de l'année, 42 producteurs ont démarré en acquérant le quota d'une ferme existante, pour un total de 2 144 kilogrammes de matière grasse par jour, alors que trois fermes sélectionnées en 2018 pour bénéficier du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont aussi débuté leurs opérations. Ces dernières ont bénéficié d'une priorité d'achat sur le SCVQ pour un total de 48 kilogrammes de matière grasse par jour. Un candidat sélectionné pour ce programme en 2018 s'est finalement désisté.

Aide au démarrage

En 2019, Les Producteurs de lait ont accordé un prêt d'aide au démarrage aux six entreprises jugées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

Aide à la relève

En 2019, 46 prêts ont été émis en vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière, ce qui totalise 219 kilogrammes de matière grasse par jour.

Maintien de quota

Les Producteurs de lait ont autorisé 47 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement, en tout ou en partie, en raison de la maladie des vaches laitières, de l'invalidité ou du décès de l'exploitant ou encore à cause d'une force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage.

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2019¹

PRODUCERS – QUOTA BY REGION – 2019¹

Région Region	Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)	Relève ² Young farmers ²		Démarrage d'entreprises laitières ³ Dairy farm startup ³	
			Avant le 1 ^{er} août 2002 Before August 1, 2002		Après le 1 ^{er} août 2002 After August 1, 2002	
			Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)	Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de MG/jour) Quota (kg of BF/day)
01 – Estrie	473	40 538,65	152	156,40	121	411,20
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	144	9 436,61	62	62,10	32	126,90
03 – Gaspésie–Les Îles	14	643,66	5	4,50	1	5,00
04 – Lanaudière	173	11 700,72	70	72,50	39	129,40
05 – Mauricie	204	14 918,19	95	100,30	44	162,20
06 – Outaouais–Laurentides	201	15 489,14	73	74,30	50	174,00
07 – Centre-du-Québec	713	63 955,57	277	282,40	207	704,50
08 – Abitibi-Témiscamingue	97	5 572,42	30	31,50	27	97,10
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	593	45 552,13	271	277,40	138	449,50
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	497	36 184,06	202	204,70	130	404,50
11 – Bas-Saint-Laurent	572	41 800,93	235	245,70	165	575,00
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	271	19 066,01	102	111,90	64	227,80
13 – Montérégie-Est	531	45 905,08	224	228,60	97	314,10
14 – Montérégie-Ouest	394	31 123,52	161	163,80	81	260,40
Total	4 877	381 886,69	1 959	2 016,10	1 196	4 041,60
					83	987,04

1 Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2019.

The data in the table represent the situation as at December 31, 2019.

2 Au 31 juillet 2002, le Programme d'aide à la relève en production laitière en place depuis 1986 a été remplacé.

On July 31, 2002, the Young Dairy Farmers Assistance Program that had been in place since 1986 was replaced.

3 Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010. Depuis la mise en place du nouveau programme en juin 2016, les prêts sont d'au minimum 12 kg et d'au maximum 16 kg de MG par jour.

The loans awarded under the Dairy Farm Startup Assistance Program were increased from 10 kilograms (kg) of butterfat (BF) per day in 2006 to 12 kg of BF per day in 2010. Since the new program was implemented in June 2016, loans are a minimum of 12 kg and a maximum of 16 kg of BF per day.

SCVQ – TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2019

SCVQ – QUOTA TRANSACTIONS PER REGION – 2019

Région Region	Quantité achetée (kg de MG/jour) Quantity bought (kg of BF/day)	Quantité vendue (kg de MG/jour) Quantity sold (kg of BF/day)
01 – Estrie	1 024,72	917,72
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	247,28	467,62
03 – Gaspésie–Les Îles ¹	21,78	7,00
04 – Lanaudière	281,89	356,00
05 – Mauricie	309,92	432,74
06 – Outaouais–Laurentides	267,14	667,44
07 – Centre-du-Québec	1 567,72	1 517,94
08 – Abitibi-Témiscamingue ¹	200,97	72,22
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	1 132,17	624,75
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	825,51	457,06
11 – Bas-Saint-Laurent	961,83	892,52
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	541,63	595,45
13 – Montérégie-Est	949,86	821,57
14 – Montérégie-Ouest	546,57	1 046,90
Total²	8 878,99	8 876,93

1 Pour la région Gaspésie–Les Îles et la région Abitibi-Témiscamingue, les quantités achetées incluent respectivement les quantités maximales allouées en priorité d'achat de 15 et de 150 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour. For the Gaspésie–Les Îles and the Abitibi-Témiscamingue regions, the purchased quantities include the maximum quantities allocated for their priority of purchase, which are 15 and 150 kilograms (kg) of butterfat (BF) per day respectively.

2 Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements a vendu 2,06 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour. To balance the offers to buy with the offers to sell, the adjustment reserve sold 2.06 kilograms (kg) of butterfat (BF) per day.

Dons de lait

Les dons de 285 producteurs, par l'intermédiaire du programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise, ont totalisé 815 879 litres de lait. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes de charité par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin à travers la province. En plus des quantités offertes par ce programme, Les Producteurs de lait du Québec et certains partenaires ont fait don de 273 320 litres de lait en 2019 et 39 856 litres de lait additionnels à différents organismes pour la période des fêtes.

JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2019

ADDITIONAL PRODUCTION DAYS – 2019

Mois Month	Lait régulier Regular milk	Lait biologique Organic milk
Janvier – January	0	2
Février – February	0	2
Mars – March	0	2
Avril – April	0	2
Mai – May	0	2
Juin – June	0	2
Juillet – July	0	2
Août – August	0	2
Septembre – September	3	4
Octobre – October	3	2
Novembre – November	3	1
Décembre – December	1	0
Total	10	23

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – 2019

CENTRALIZED QUOTA SALES SYSTEM (SCVQ) – 2019

Mois Month	Prix du quota (\$/kg de MG/jour) Quota price (\$/kg of BF/day)	Offres d'achat (kg de MG/jour) Bids to buy (kg of BF/day)	Offres de vente (kg de MG/jour) Offers to sell (kg of BF/day)
Janvier – January	24 000,00	12 374,93	485,77
Février – February	24 000,00	14 124,40	453,41
Mars – March	24 000,00	15 863,49	903,23
Avril – April	24 000,00	17 328,69	1 211,78
Mai – May	24 000,00	18 186,87	799,38
Juin – June	24 000,00	18 675,75	760,28
Juillet – July	24 000,00	18 633,91	859,34
Août – August	24 000,00	17 819,25	598,65
Septembre – September	24 000,00	17 533,02	654,27
Octobre – October	24 000,00	17 480,16	569,61
Novembre – November	24 000,00	17 106,90	722,80
Décembre – December	24 000,00	17 031,23	858,41

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.
The quota price ceiling in effect during the year is \$24,000 per kilogram (kg) of butterfat (BF) per day.

QUOTA

THE QUOTA SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ADMINISTERING THE BY-LAW RESPECTING QUOTAS FOR MILK PRODUCERS, WHICH SETS THE QUOTAS FOR MILK PRODUCTION IN QUEBEC. TO THAT END, THE DEPARTMENT CONTROLS QUOTA TRANSFERS, ADMINISTERS THE ASSISTANCE PROGRAMS FOR YOUNG DAIRY FARMERS AND DAIRY ENTERPRISE STARTUPS AND ADJUSTS PRODUCTION ENTITLEMENT.

Quota transfer rules

Producers may submit requests to the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) that are not covered under the By-law respecting quotas. In 2019, the RMAAQ exempted sixteen producers from certain provisions of the By-law respecting quotas. These exemptions concern the rules that apply to quota relocations, quota purchases outside of the Centralized Quota Sales System (SCVQ), quota maintenance and quota maintenance extensions.

The By-law respecting quotas was amended by one RMAAQ decision. The decision concerns the rules on quota saleability and transfers through the SCVQ. The eligibility ceiling for bids to buy has been raised so that producers who hold less quota than the provincial median may submit an equivalent bid. Accordingly, producers may bid at most on 6 kilograms of butterfat (BF) per day or 10% of transferrable and loaned quota. Also, producers in the Abitibi-Témiscamingue and Gaspésie-Les Îles regions have a priority of purchase in the SCVQ. Thus, for 2019

and 2020, the maximum quantities that may be purchased based on this priority are 15 and 30 kilograms of butterfat per day for Gaspésie-Les Îles and 150 and 300 kilograms of butterfat per day for Abitibi-Témiscamingue. Thereafter, the quantities will equal the difference between the quantities sold and purchased during the previous year, based on the data published in the annual report of Les Producteurs de lait du Québec. Finally, in October, the Board of Directors decided to stop issuing quota loans for the young dairy farmers assistance program until the new version of the program has been considered by the RMAAQ and published in the Gazette officielle du Québec.

Quota and quota policy

Saleable quota was increased by 1% in March and by 1% in November. Les Producteurs de lait issued 10 additional, non-cumulative production days for regular milk producers and 23 additional, non-cumulative days for organic milk producers.

Number of producers

As at December 31, 2019, Quebec had 4,877 licensed producers, compared to 5,050 on the same date the previous year. During the year, 42 producers started up by purchasing quota from an existing farm, for a total of 2,144 kilograms of butterfat per day, while three farms selected in 2018 for the Dairy Farm Startup Assistance Program also began their operations. The latter were given priority of purchase in the SCVQ for a total of 48 kilograms of butterfat per day. One candidate selected for this program in 2018 eventually dropped out.

Startup assistance

In 2019, Les Producteurs de lait granted a startup assistance loan to six enterprises that were deemed eligible for the Dairy Farm Startup Assistance Program.

Young dairy farmers assistance

In 2019, 46 loans were issued under the Young Dairy Farmers Assistance Program, for a total of 219 kilograms of butterfat per day.

Quota maintenance

Les Producteurs de lait authorized 47 producers to keep their quota or transfer it temporarily, in whole or in part, due to sick dairy cows, the disability or death of a farmer, or an event beyond their control that caused damage to animal housing.

Milk donations

285 producers donated a total of 815,879 litres of milk through the Quebec dairy industry's milk and dairy product donation program. Quebec milk transporters and processors also contributed to the program by transporting and processing the donated milk for free, so that the milk and dairy products could be given to charitable organizations by the Food Banks of Quebec network for distribution to people in need across Quebec. In addition to the quantity donated in this program, Les Producteurs de lait du Québec and some of its partners donated 273,320 litres of milk in 2019 and 39,856 additional litres of milk to different organizations during the holiday season.



Steve Blais, agent de transport
Transportation Officer

Claudia Lavigne, coordonnatrice au transport
et à l'approvisionnement
Transportation and Milk Allocation Coordinator

Gabriel Nault, agent de transport
Transportation Officer

Transport

La section transport de la Direction gestion du lait est principalement responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.

Négociation de la Convention de transport du lait et révision de la formule de tarification

La Convention de transport est venue à échéance le 31 octobre 2018. Les parties liées à la Convention ont tenu quatre séances de négociation, centrées sur l'ajustement de variables indexables, et ce, dans l'attente du développement d'une toute nouvelle formule de tarification. Une entente a été homologuée le 30 septembre 2019. Cette dernière est utilisée rétroactivement à partir du 1^{er} novembre 2018 et jusqu'au 31 octobre 2020 pour établir des tarifs de livraison pour les circuits liés à un contrat individuel.

L'actuelle formule de tarification, bien qu'ayant subi plusieurs ajustements au fil du temps, n'a pas été révisée en profondeur depuis 1992. Les travaux de révision, amorcés en 2017, se sont poursuivis en 2019 avec la tenue de sept séances de travail et continueront en 2020. L'objectif du Comité de tarification est de réviser les paramètres ainsi que les équations pour qu'ils représentent les pratiques de transport actuelles. Dans le but de revoir les indicateurs de temps de déplacement, une collecte de données par GPS a débuté le 1^{er} octobre 2019 et s'étalera sur une période de 12 mois. Il est prévu que l'application de la nouvelle formule se fasse en maintenant une masse monétaire neutre, comparativement à la précédente.

Transferts entre contrats de transport

La Direction effectue chaque année des transferts entre contrats de transport afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. En 2019, les modifications ont inclus, notamment, la fusion de contrats avec deux compagnies d'un même transporteur et le transfert de producteurs biologiques vers un transporteur détenant déjà une route de ramassage biologique. La Direction a également approuvé des transferts de mandats complets à un transporteur voisin.

Mise en commun des frais de transport

En 2019, la mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) en était à sa 21^e année. La contribution du Québec au pool de transport a été cette année de 6,74 millions de dollars, soit l'équivalent de 0,203 \$ par hectolitre. Cette dépense s'était élevée à 6,66 millions de dollars en 2018, soit l'équivalent de 0,198 \$ l'hectolitre.

Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue de s'appliquer afin d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait. Le Comité de transport de P5 demeure en fonction pour améliorer la coordination de ces déplacements et pour partager des statistiques permettant de mieux expliquer et contrôler les coûts de transport de chaque province.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

TRANSPORTATION COST – AVERAGE COST PER HECTOLITRE

	Pool P5 P5 Pool \$/hl	Québec Quebec \$/hl
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522
2014	2,736	2,623
2013	2,708	2,626
2012	2,655	2,581
2011	2,653	2,522

Carburant diesel

Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue à la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec et représente une baisse du coût moyen du diesel de 1,3 % en 2019.

Dégel

La période de dégel sur le réseau routier a une durée statutaire de 61 jours dans trois zones géographiques. La durée a été 7 jours moins longue dans les zones 1 et 2, qui représentent 99 % des circuits. Elle s'est terminée 21 jours plus tôt dans la zone 3. Cette révision de la période de dégel a permis de réduire les coûts d'environ 248 000 \$.

Déchargements partiels

Le coût des déchargements partiels a été d'environ 271 000 \$ en 2019. Les Producteurs de lait assument les 60 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel. Ces frais s'ajoutent aux tarifs établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières.

Réseau routier

Près de 56 000 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Marchés de créneau

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique. En 2019, 142 producteurs de lait certifié biologique ont produit 60,8 millions de litres de lait. Plus de 83 % de ce lait a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par 16 transporteurs et acheminée à 17 usines québécoises, incluant 5 producteurs-transformateurs, et à 1 usine ontarienne.

Enfin, 3,7 millions de litres de lait ont été livrés pour le marché casher. D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières telles que celles pour du lait de troupeaux alimentés de foin sec, du lait de troupeaux de race jersey ou canadienne et du lait de vaches nourries sans OGM.

Groupe de liaison du transport de lait canadien (GLTLC)

L'Île-du-Prince-Édouard a été l'hôte du GLTLC en septembre 2019. Cette rencontre entre membres du personnel technique permet les échanges entre provinces sur la situation des coûts de transport et sur la mise en place de projets d'optimisation dans différentes provinces canadiennes. Après que les provinces aient présenté le portrait de la collecte dans leur région ainsi que les défis qui se sont présentés durant la dernière année, des discussions ont porté sur la traite robotisée, les heures de collectes, la réception du lait à l'usine, les chargements refusés, la biosécurité et plusieurs autres sujets qui illustrent la réalité de la gestion du transport du lait.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

STATISTICS ON MILK TRANSPORTATION CONTRACTS

Type d'équipement Vehicle type	2019					2018				
	Nombre Number	Circuit Route	Volume tarifé Volume subject to rate formula		Kilométrage annuel Annual kilomètres	Nombre Number	Circuit Route	Volume tarifé Volume subject to rate formula		Kilométrage annuel Annual kilomètres
			Litres	%				Litres	%	
Camion-citerne 12 roues <i>Tank truck, 12 wheels</i>	35	116	335 417 787	9,58	2 327 477	35	120	349 243 915	9,83	2 683 024
Citerne 3 essieux <i>Tank, 3 axles</i>	31	64	317 318 391	9,07	2 080 080	31	67	332 068 903	9,34	2 083 201
Citerne 4 essieux <i>Tank, 4 axles</i>	238	492	2 846 949 327	81,35	24 209 739	239	495	2 872 890 135	80,83	23 504 741
Total	304	672	3 499 685 505	100,00	28 617 296	305	682	3 554 202 953	100,00	28 270 966

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

MILK PROCESSING PROFILE IN QUEBEC^{1, 6}

	2019		2018		2017		2016		2015	
	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk
Grandes entreprises laitières ² <i>Large dairy enterprises²</i>	3	80,97	3	81,42	3	81,75	3	81,65	3	81,04
Moyennes entreprises laitières ³ <i>Medium dairy enterprises³</i>	37	18,55	37	18,12	36	17,75	35	17,84	34	18,44
Petites entreprises laitières ⁴ <i>Small dairy enterprises⁴</i>	54	0,48	53	0,46	54	0,50	57	0,51	55	0,52

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

PROCESSING BY REGION

	2019		2018		2017		2016		2015	
	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	84	91,23	84	91,37	84	91,70	87	91,78	90	91,95
Régions périphériques ⁵ <i>Outlying regions⁵</i>	27	8,77	26	8,63	26	8,30	26	8,22	22	8,05
Québec <i>Quebec</i>	111	100,00	110	100,00	110	100,00	113	100,00	112	100,00

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.
Dairy enterprises in operation during the year.

2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.
Dairy enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.

3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour.
Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 per day.

4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.
Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually.

5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.
The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Les Îles and Bas-Saint-Laurent, as defined in the milk marketing agreements.

6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 20 producteurs-transformateurs qui ont transformé 6,6 millions de litres de lait en 2019. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.
Among all dairy enterprises, 20 are producer-processors who processed 6.6 million litres of milk in 2019. A producer-processor is defined as follows: a producer with a permit to operate a dairy plant who uses the milk from his own herd for this purpose.

TRANSPORTATION

THE TRANSPORTATION SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IS MAINLY RESPONSIBLE FOR ANNUALLY UPDATING MILK TRANSPORTATION CONTRACTS IN ACCORDANCE WITH THE MILK TRANSPORTATION AGREEMENT BETWEEN LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, THE ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, PROLAIT TRANSPORT, AGROPUR COOPERATIVE AND NUTRINOR COOPERATIVE.

Negotiation of the Milk Transportation Agreement and review of the pricing formula

The Transportation Agreement expired on October 31, 2018. The parties to the Agreement held four negotiation sessions, which were focused on adjusting indexable variables, pending the development of a brand new pricing formula. An agreement was approved on September 30, 2019. The latter is being used retroactively from November 1, 2018 to October 31, 2020 to determine the shipping rates for the routes covered by individual contracts.

Although the current pricing formula has been adjusted several times over the years, it has not undergone an in-depth review since 1992. The review process began in 2017, continued in 2019 with seven work sessions and will carry on in 2020. The Pricing Committee's objective is to review the parameters and equations so that they reflect current transportation practices. With the goal of reviewing the travel time indicators, data was collected by GPS starting on October 1, 2019 and will continue over a 12-month period. The new formula is expected to be applied by maintaining a neutral money supply, compared to the previous formula.

Transfers between transportation contracts

Every year, the Department performs transfers between transportation contracts to ensure that optimum equipment use objectives are met. In 2019, changes included the merger of contracts with two companies of the same transporter and the transfer of organic producers to a transporter who already had one organic pickup route. The Department also approved transfers of full jobs to a neighbouring transporter.

Transportation cost pooling

2019 was the 21st year that transportation costs were pooled by the provinces who signed the Agreement on the Eastern Canadian Milk Pooling (P5). Quebec's contribution to the transportation pool this year was \$6.74 million, i.e. the equivalent of \$0.203 per hectolitre. This expense was \$6.66 million in 2018, i.e. the equivalent of \$0.198 per hectolitre.

The cascading delivery model (shipments from east to west) continues to be applied in an effort to optimize transportation costs associated with interprovincial milk transportation requirements. The P5 Transportation Committee continues to work on improving movement coordination and to share statistics that help explain and control the transportation costs of each province.

Diesel fuel

The rates paid to transporters varied according to the fuel price indexing clause set out in the Milk Transportation Agreement. Indexing is based on a monthly survey conducted by the Régie de l'énergie du Québec and accounted for a 1.3% decrease in the average cost of diesel in 2019.

Thaw

The thaw period on the road network has a statutory period of 61 days in three geographical zones. The period was 7 days shorter in zones 1 and 2, which represent 99% of the circuits. It ended 21 days earlier in zone 3. This revised thaw period made it possible to reduce costs by around \$248,000.

Partial loads

The cost of partial loads was around \$271,000 in 2019. Les Producteurs de lait covers the first \$60 of the cost of a partial load. These costs are in addition to the rates set out in the transportation contracts and are covered by the transportation pool. These operations are meant to fill orders by small dairy enterprises.

Road system

Transporters billed nearly \$56,000 for detours not covered in milk transportation contracts. All detours were verified by checking the start and end dates of construction sites provided by the Ministère des Transports du Québec.

Niche markets

Les Producteurs de lait du Québec organizes special milk pickup routes to encourage the development of niche markets, such as the organic milk market. In 2019, 142 certified organic milk producers produced 60.8 million litres of milk. More than 83% of that milk was processed for organic market needs. The milk was picked up by 16 transporters and brought to 17 Quebec plants, including 5 producer-processors, and 1 Ontarian plant.

Finally, 3.7 million litres of milk were delivered for the kosher market. Other smaller routes met particular demands such as milk from dry-hay-fed herds, milk from herds of Jersey or Canadienne cows, and milk from cows fed by non-GMO feed.

Canadian Milk Transport Liaison Group (CMTLG)

Prince Edward Island hosted the CMTLG in September 2019. This meeting between technical staff members allows provinces to discuss the issue of transportation costs and the implementation of optimization projects in various Canadian provinces. After the provinces presented an overview of pickups in their region and the challenges that arose in the last year, they discussed the realities of robotic milking, pickup times, milk reception at the plant, rejected loads, biosecurity and many other topics that illustrate the reality of managing milk transportation.



Marc-André Gravel, responsable au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques

Quality Control and Technical Controls Manager

Mario Guertin, agent à la réglementation et aux contrôles techniques

Regulatory and Technical Controls Officer

Julie Lanthier, agente au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques

Quality Control and Technical Controls Officer

Évelyne Sansfaçon, agente au contrôle de la qualité et aux contrôles techniques

Quality Control and Technical Controls Officer



Contrôle de la qualité, du volume et de la composition

La section contrôle de la qualité, du volume et de la composition de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers. Également, elle a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Bactéries totales

Le pourcentage de lait conforme à la norme du comptage des bactéries totales (BT) s'établit à 97,46 % en 2019, comparativement à 97,17 % en 2018. La moyenne pondérée annuelle de bactéries totales dans le lait est passée de 28813 BT par millilitre en 2018 à 25 762 BT par millilitre en 2019.

Cellules somatiques

En 2019, le pourcentage de lait conforme à la norme de comptage des cellules somatiques (CS) est de 98,50 %, comparativement à 98,21 % en 2018. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques dans le lait est de 193 971 CS par millilitres en 2019, comparativement à 203 427 CS par millilitres en 2018.

Harmonisation des normes, politiques et procédures

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les producteurs des provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) produisent selon des normes, politiques et procédures harmonisées pour ce qui concerne la qualité du lait.

Ainsi, trois modifications importantes ont été apportées pour les bactéries totales et les cellules somatiques. D'abord, la fréquence des analyses de bactéries est passée d'une à quatre analyses par mois par producteur. La deuxième modification touche la méthode de calcul pour le déclenchement des pénalités. Dorénavant, le calcul est basé sur le pourcentage de résultats d'analyses hors norme, appelées « Infraction », afin d'établir si une pénalité doit s'appliquer. Ainsi, les résultats de qualité sont comptabilisés sur une base mobile de trois mois où chaque résultat hors norme amène une infraction. La pénalité s'applique si le nombre d'infractions dans la période est plus grand ou égale à 40 % des résultats d'analyse et qu'on relève au moins une infraction dans le mois en cours. Finalement, la dernière modification touche les pénalités qui sont augmentées de 1 \$ par hectolitre.

Adultération du lait par l'eau

Pour l'année 2019, le pourcentage des analyses de dépistage du point de congélation du lait conforme à la norme s'est établi à 99,79 %, comparativement à 99,77 % en 2018.

	Résultats d'analyse Analysis results	2019 % volume	2018 % volume	2019 % analyses	2018 % analyses
Bactéries totales – <i>Total bacteria count</i>	1 à/to 15 000/ml	64,25	54,70	63,72	54,22
	15 001 à/to 50 000/ml	28,44	36,40	28,75	37,11
	50 001 à/to 121 000/ml	4,77	6,07	4,91	5,94
	plus de/more than 121 000/ml	2,54	2,83	2,62	2,73
Cellules somatiques – <i>Somatic cell count</i>	1 à/to 100 000/ml	9,61	7,56	9,67	7,82
	100 001 à/to 200 000/ml	49,74	46,57	45,58	43,02
	200 001 à/to 300 000/ml	30,12	33,26	31,31	33,71
	300 001 à/to 400 000/ml	9,03	10,82	10,95	12,75
	plus de/more than 400 000/ml	1,50	1,79	2,49	2,70

Primes à la qualité

Au cours de l'année, plus de 4 000 producteurs ont bénéficié au moins une fois de la prime à la qualité versée mensuellement aux producteurs qui obtiennent des résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre. Également, 79 % des producteurs de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique au moins une fois.

La prime qualité prévue aux conventions de mise en marché du lait est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs. Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs dont les résultats affichent 15 000 BT par millilitre et moins et 150 000 CS par millilitre et moins lorsque la moyenne provinciale a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. La prime sera maintenue en 2020, puisque pour la période de référence de décembre 2018 à novembre 2019, la moyenne pondérée québécoise a été de 195 105 CS par millilitre. Plus de 2 800 producteurs ont reçu cette prime à au moins une occasion entre janvier et décembre 2019. Le montant de la prime versée mensuellement a fluctué de 0,1848 \$ à 0,2901 \$ par hectolitre pendant cette période.

Suspension de la collecte

Pour l'année 2019, 26 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue, certains plus d'une fois, pour un total de 31 suspensions.

Protocole d'intervention

Les conseillers en qualité du lait de Lactanet ont réalisé près de 450 interventions à la ferme, en plus du service-conseil par téléphone, afin de guider les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet et ses conseillers à la qualité du lait pour assurer le suivi permettant de trouver les problèmes et de travailler à des solutions.

Programme de reconnaissance Lait'xcellent

Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses à trois gagnants provinciaux et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs en matière de qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année. Au total, 548 certificats « Très grande distinction » et 646 certificats « Grande distinction » sont remis pour 2019. De plus, Les Producteurs de lait remettent 560 certificats « Amélioration » aux producteurs dont les résultats de qualité du lait pour 2019 se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de l'année précédente.

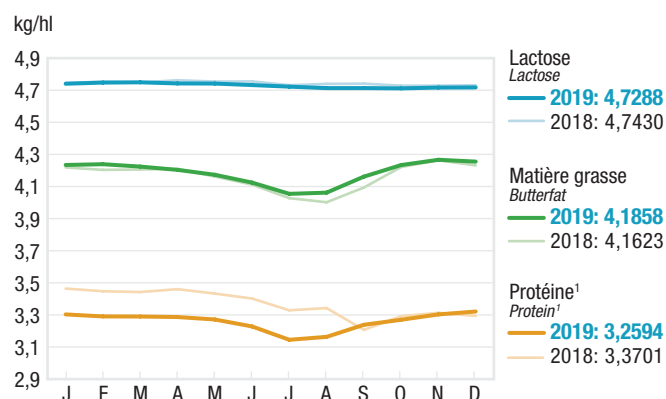
Contrôle du volume et de la composition

Le personnel effectue régulièrement des visites aux usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques lors des calibrations. En 2019, 96 % de tout le lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé et 97 % du lait livré a été échantillonné à l'aide d'un échantillonneur approuvé pour les besoins de la facturation du lait. Également, des vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présentait des variations importantes ont été réalisées durant l'année. Une seconde unité de calibration mobile a été mise en opération en septembre 2019 afin de répondre plus adéquatement à la demande. Toutes ces mesures permettent au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. En 2019, cet écart a été abaissé à 0,15 %, comparativement à 0,16 % en 2018.

De plus, au cours de l'année 2019, le personnel a collaboré à quatre reprises à la formation de 59 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Les employés collaborent également avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), responsable de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait de Lactanet.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE

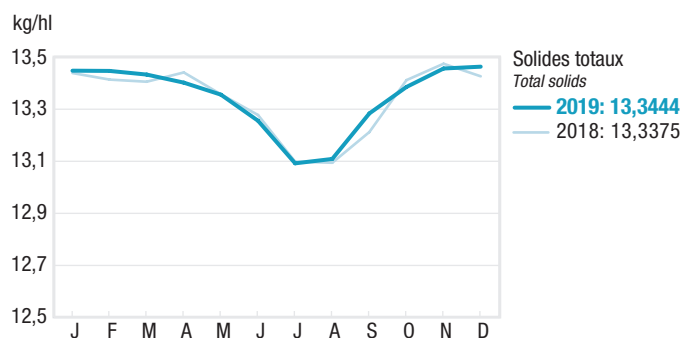
MONTHLY TEST – WEIGHTED AVERAGE



¹ À compter de septembre 2018, les résultats d'analyse concernant la protéine sont exprimés en protéines vraies (caséines + protéines du lactosérum). L'azote non protéique est ajouté aux autres solides.
Starting in September 2018, protein analysis results will be expressed as "true" proteins (caseins + whey proteins). Non-protein nitrogen is added to the other solids.

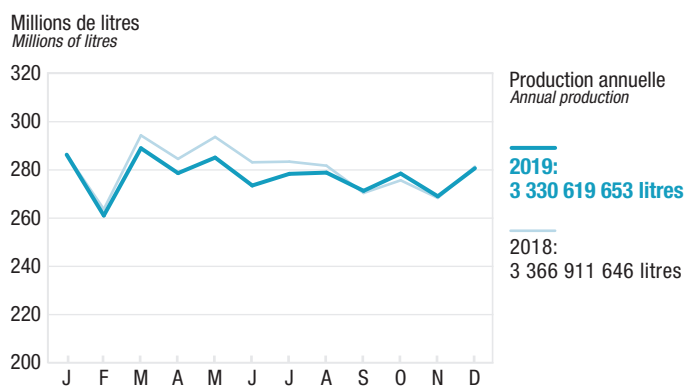
En 2019, la teneur en matière grasse a augmenté de 0,0235 kilogramme par hectolitre, comparativement à l'année précédente, ce qui totalise 4,1858 kilogrammes par hectolitre. Les teneurs en lactose et protéines ont diminué respectivement de 0,0142 kilogramme par hectolitre et de 0,1107 kilogramme par hectolitre, totalisant respectivement 4,7288 et 3,2594 kilogrammes par hectolitre. La variation importante de la protéine est causée principalement par la modification, depuis septembre 2018, de l'analyse infrarouge qui exprime dorénavant les résultats de la protéine vraie (caséines + protéines du lactosérum) au lieu de la protéine totale (caséines + protéines du lactosérum et azote non protéiques). Depuis ce changement, l'azote non protéique est ajouté aux autres solides. En tenant compte de l'augmentation des autres solides, la teneur des solides totaux a augmenté de 0,0069 kilogramme par hectolitre.

Finalement, plusieurs vérifications et enquêtes ont été réalisées par Les Producteurs de lait du Québec, ou conjointement avec le MAPAQ, dans des fermes qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les fautifs se sont vu imposer des amendes pour les infractions commises.



VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT

MONTHLY MILK PRODUCTION VOLUME



QUALITY, VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

THE QUALITY, VOLUME AND COMPOSITION CONTROL SECTION OF THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT ENSURES THE APPLICATION OF THE STANDARDS SET OUT IN THE MILK MARKETING AGREEMENTS AND THE IMPROVEMENT OF THE QUALITY OF MILK DELIVERED BY DAIRY PRODUCERS. IN ADDITION, IT IS RESPONSIBLE FOR ENSURING THAT THE COMPOSITION ANALYSES AND VOLUME MEASUREMENTS ARE CONSISTENT WITH THE MILK SHIPPED BY PRODUCERS AND PAID FOR BY THE PLANTS.

Total bacteria

In 2019, 97.46% of milk met the total bacteria (TB) count standard, compared to 97.17% in 2018. The annual weighted average total bacteria count in milk went from 28,813 TB per millilitre in 2018 to 25,762 TB per millilitre in 2019.

Somatic cells

In 2019, the percentage of milk that complied with the somatic cell (SC) count standard was 98.50%, compared to 98.21% in 2018. The annual weighted average somatic cell count in milk was 193,971 SC per millilitre in 2019, compared to 203,427 SC per millilitre in 2018.

Harmonization of standards, policies and procedures

Since November 1, 2019, producers in the provinces that signed the Agreement on Eastern Canadian Milk Pooling (P5) have produced according to harmonized milk quality standards, policies and procedures. Accordingly, three important changes have been made to total bacteria and somatic cell counts. First, the frequency of bacteria tests went from one to four tests per month per producer. The second change affects the method of calculating when penalties apply. From now on, the calculation will be based on the percentage of substandard test results, known as "offences," to determine whether a penalty must be enforced. In this way, the quality results are counted on a rolling three-month basis where each substandard result equals an offence. The penalty applies if the number of offences in the period is higher than or equal to 40% of the test results and at least one offence occurs during the month in progress. Finally, the last change affects the penalties, which were increased by \$1 per hectolitre.

Milk adulteration by water

In 2019, the percentage of milk freezing point screening tests that met the standard was 99.79%, compared to 99.77% in 2018.

Quality premiums

During the year, the monthly quality premium paid to producers whose results are equal to or lower than 20,000 TB and 200,000 SC per millilitre was paid to more than 4,000 producers at least once. Also, the quality premium for certified organic milk producers was paid to 79% of those producers at least once.

The quality premium set out in the milk marketing agreements is funded equally by processors and producers. It was paid on a monthly basis to each producer whose results did not exceed 15,000 TB per millilitre and 150,000 SC per millilitre when the provincial average did not exceed 250,000 SC per millilitre during the reference period. The premium will continue in 2020 because Quebec's weighted average for the reference period from December 2018 to November 2019 was 195,105 SC per millilitre. Over 2,800 producers received this premium at least once between January and December 2019. The amount of the premium paid monthly fluctuated from \$0.1848 to \$0.2901 per hectolitre during this period.

Suspension of pickup

In 2019, pickup was suspended for 26 producers who accumulated four or more penalties for total bacteria or somatic cells over a rolling 12-month period, and more than once for some, for a total of 31 suspensions.

Intervention protocol

Lactanet's milk quality advisors made nearly 450 farm visits, in addition to telephone calls, to guide producers on how to deal with milk quality problems on their farms. Les Producteurs de lait du Québec entrusts Lactanet and its milk quality advisors with following up in an effort to find problems and work on solutions.

Lait'xcellent recognition program

The Lait'xcellent program recognizes the work and commitment of producers who have succeeded in consistently delivering the best quality milk. Every year, Les Producteurs de lait du Québec awards trophies and cash prizes to three provincial winners and three winners in each region. Certificates are also presented in recognition of producers who attain outstanding milk quality goals over the course of the year. In total, 548 "Very Great Distinction" certificates and 646 "Great Distinction" certificates will be awarded

for 2019. In addition, Les Producteurs de lait will issue 560 "Improvement" certificates to producers who improved their milk quality results in 2019 by at least 20% compared to the previous year.

Volume and composition control

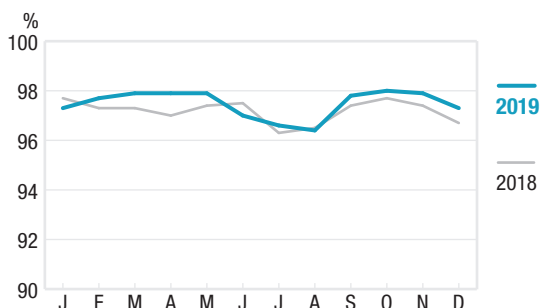
Staff members make regular visits to plants to inspect the meters and automatic samplers during calibrations. In 2019, 96% of all milk shipped by producers was measured at the plant by an approved meter and 97% of the milk delivered was sampled by an approved sampler for milk billing purposes. In addition, calibration checks were conducted during the year on the bulk tanks of producers who requested them or whose pickup routes showed significant variations. A second mobile calibration unit was activated in September 2019 to more adequately meet the demand. All these measures enable staff members, in collaboration with milk transporters, to keep the gap between the volume measured on farms and the volume received at plants according to the meter as low as possible. In 2019, this gap was reduced to 0.15%, compared to 0.16% in 2018.

Furthermore, during 2019, staff participated in four training sessions for 59 new milk graders at the Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. In addition, employees worked with the staff of the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) who are responsible for validating the results of milk composition tests performed in Lactanet's laboratory.

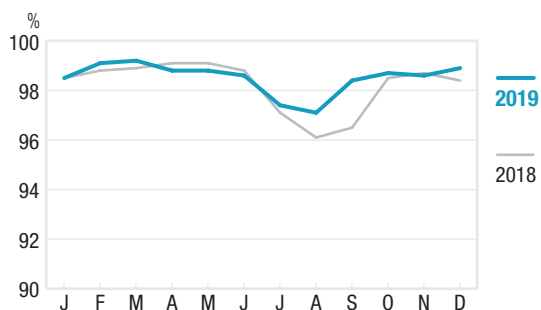
In 2019, butterfat content increased by 0.0235 kilograms per hectolitre compared to the previous year, for a total of 4.1858 kilograms per hectolitre. Lactose and protein content decreased by 0.0142 kilograms per hectolitre and by 0.1107 kilograms per hectolitre respectively, totalling 4.7288 and 3.2594 kilograms per hectolitre respectively. The major variation in protein was caused mainly by the switch in September 2018 to infrared analysis, which now expresses the results in true protein (caseins + whey proteins) instead of total protein (caseins + whey proteins and non-protein nitrogen). Since this change, non-protein nitrogen has been added to the other solids. When taking the increase in other solids into account, total solids content increased 0.0069 kilograms per hectolitre.

Finally, several inspections and investigations were conducted by Les Producteurs de lait du Québec, or jointly with the MAPAQ, at farms that violated the By-law respecting quotas for milk producers. Offenders were fined for the offences they committed.

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES MILK CONFORMING TO STANDARD – TOTAL BACTERIA COUNT



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES MILK CONFORMING TO STANDARD – SOMATIC CELL COUNT



EXIGENCES QUALITATIVES – 2019

QUALITY REQUIREMENTS – 2019

Type d'analyse Analysis	Norme Standard
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	121 000 CBI ¹ /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml 121,000 IBC ¹ /ml – Notice at 50,000 IBC/ml
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000 UFC ² /ml 7,000 CFU ² /ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml 400,000 SC/ml – Notice at 350,000 SC/ml
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse Negative
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,507°C Freezing point with limit of -0.507°C
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse Negative
Sédiments <i>Sediments</i>	Aucuns sédiments No sediments
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur No bad smell
Température <i>Temperature</i>	4°C maximum 4°C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur No bad taste
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise No falsification allowed

1 Comptage bactérien individuel
Individual bacteria count

2 Unités formant des colonies
Colony forming units

POURCENTAGE DU VOLUME MESURÉ PAR UN COMPTEUR APPROUVÉ ET ÉCHANTILLONNÉ PAR UN ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉ

PERCENTAGE OF VOLUME MEASURED BY AN APPROVED METER AND SAMPLED BY AN APPROVED SAMPLER

Volume

Volume

96 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

96% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides).
Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids).

97 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

97% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

MOYENNE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

AVERAGE ANALYSIS RESULTS

	2019 Moyenne pondérée Weighted average	2018 Moyenne pondérée Weighted average
Bactéries totales/ml <i>Total bacteria count/ml</i>	25 762	28 813
Cellules somatiques/ml <i>Somatic cell count/ml</i>	193 971	203 427

Le lait, un aliment nutritif

L'apport nutritionnel du lait dans une alimentation équilibrée ne laisse place à aucun doute. Les récentes études scientifiques tendent à démontrer qu'un apport régulier de lait contribue à une vie active et en santé en constituant une source de 15 nutriments essentiels.

C'est prouvé, le lait est la source de calcium la plus fiable, car il est facilement absorbable par l'organisme, ce minéral jouant un rôle essentiel dans la santé osseuse. De nombreux Québécois et Québécoises ont une déficience dans leur apport en calcium et en vitamine D, une situation qui peut être corrigée par l'adoption d'une alimentation saine et équilibrée incluant des produits laitiers.

Mais le lait n'est pas seulement un aliment important pour la santé. Il est aussi tout simplement délicieux. Qu'il soit transformé en un indétrônable beurre, une onctueuse crème, un fromage raffiné, un yogourt décadent ou une crème glacée qui évoque les bons moments en famille, le lait reste un produit auquel les Québécoises et les Québécois sont affectivement attachés.

Fournir un lait de qualité, nutritif et délicieux, c'est aussi ça le produit de nos convictions.

MILK, A NUTRITIOUS FOOD

There is no doubt that milk is a nutritious food and is part of a balanced diet. Recent scientific studies show that regular milk consumption contributes to an active, healthy lifestyle as a source of 15 essential vitamins and minerals.

It has been proven that milk is the most reliable source of calcium, because the body can easily absorb it, and calcium is essential for healthy bones. Many Quebecers have a calcium and vitamin D deficiency that could be corrected with a healthy, balanced diet including dairy products.

But milk is more than just an important health food. It is quite simply delicious as well. As an ingredient in ever-popular butter, smooth cream, fine cheese, decadent yogurt or memorable ice cream treats with the family, milk has always inspired an emotional attachment among Quebecers.

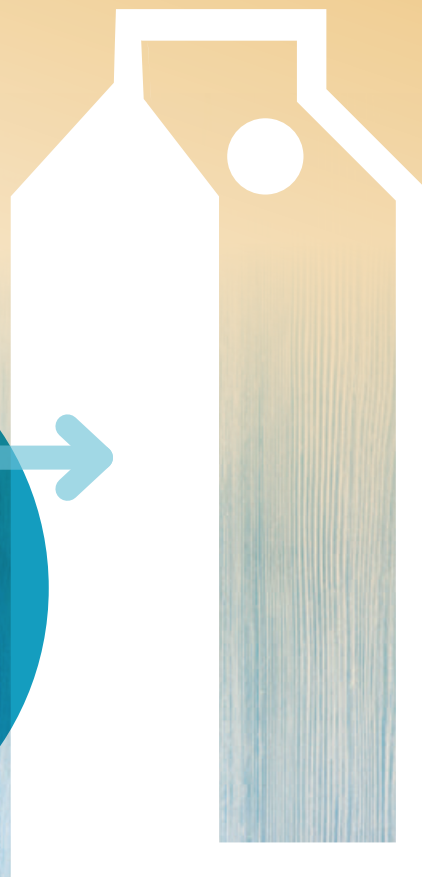
Providing quality, nutritious and delicious milk is also the product of our convictions.



Source de **15 nutriments** essentiels



CALCIUM + VITAMINE D + VITAMINE A
PHOSPHORE + SÉLÉNIUM + ZINC
RIBOFLAVINE + ACIDE PANTOTHÉNIQUE
VITAMINE B6 + MAGNÉSIUM
POTASSIUM + PROTÉINES + THIAMINE
NIACINE + VITAMINE B12





Marie-Pier Beauchamp, coordonnatrice
au programme d'assurance qualité
Quality Assurance Program Coordinator

Audrey Blanchette-Pellerin, technicienne
à la gestion du lait
Milk Management Technician

Stéphane Fournier, agent au programme
d'assurance qualité
Quality Assurance Program Officer

ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure l'accréditation des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet **proaction.quebec** ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.

Validation

Au cours de l'année 2019, les agents de validation ont visité 2 299 exploitations laitières pour une validation complète menant à la certification proAction. Ceci porte à 4 837 le nombre total d'entreprises laitières actives certifiées au 31 décembre 2019. À la fin de l'année, 99 % des producteurs représentant 99 % du volume de lait produit détenaient une certification proAction.

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. En 2019, 2 335 producteurs ont rempli et soumis un tel formulaire. Afin de préserver la crédibilité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration a fait l'objet d'une validation à la ferme. Le montant pour la validation à la ferme, assumé par le fonds affecté au programme proAction, est passé à 216 \$.

Pénalités

Le producteur qui n'est pas titulaire d'un certificat proAction ou celui dont l'accréditation est révoquée en raison d'un manquement aux volets mis en œuvre se voit imposer des pénalités, conformément aux conventions de mise en marché du lait. En décembre 2019, 34 producteurs étaient pénalisés, comparativement à 47 un an auparavant.

Volet bien-être animal

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme.

Le fonds affecté au programme proAction couvre les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada.

Volet biosécurité

Depuis septembre 2019, les producteurs de lait canadiens doivent se conformer aux exigences du volet biosécurité de proAction. Ce volet, qui fait également partie du processus de validation depuis cette date, compte sept exigences à mettre en œuvre à la ferme. Des affiches visant à informer les visiteurs des procédures de biosécurité à la ferme ont été distribuées aux producteurs intéressés. De plus, un crédit incitatif de 100 \$ applicable pour les frais reliés à l'évaluation des risques pour la biosécurité à la ferme par le médecin vétérinaire a été accordé jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation pour certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service.

Formation continue

Au 31 décembre 2019, 12 agents de validation étaient accrédités au Québec. Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. Les Producteurs de lait s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada. Trois séances de formation continue sur les mises à jour du programme leur ont été offertes en 2019. Conformément au Manuel et procédures d'accréditation du programme proAction, et pour s'assurer de l'uniformité, huit agents de validation ont été supervisés lors de validations à la ferme par le personnel des Producteurs de lait du Québec et six agents, par Les Producteurs laitiers du Canada.

Vérification interne

En juillet 2019, Les Producteurs de lait du Québec, en tant qu'administrateur provincial du programme proAction, ont fait l'objet d'un processus de vérification interne par Les Producteurs laitiers du Canada. L'objectif était de vérifier l'efficacité du système d'accréditation et la conformité des personnes qui appliquent et coordonnent le programme au Québec.

PROACTION

THE MILK MANAGEMENT DEPARTMENT IMPLEMENTS AND COORDINATES THE PROACTION PROGRAM IN QUEBEC. IT FOLLOWS UP THE VALIDATIONS AND ENSURES THAT PRODUCERS ARE REGISTERED. IT INFORMS PRODUCERS OF THE PROGRAM REQUIREMENTS THROUGH TRAINING SESSIONS, BY UPDATING THE **PROACTION.QUEBEC** WEB SITE AND BY DRAFTING ARTICLES FOR *LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS* MAGAZINE.

Validation

In 2019, validators visited 2,299 dairy operations to perform a complete validation as part of the proAction registration process. This brings the total number of active, registered dairy farms to 4,837 as at December 31, 2019. At the end of the year, 99% of the producers representing 99% of the volume of milk produced had their proAction registration.

The validation cycle takes place over two years: A full validation is performed in the first year and a self-declaration form is submitted in the second. In 2019, 2,335 producers filled out and submitted a self-declaration form. To keep the registration process credible, a random sample of the producers who submitted a self-declaration form during the year received an on-farm validation. The amount for the on-farm validation, which is covered by the fund allocated to the proAction program, rose to \$216.

Penalties

Producers who do not have a proAction certificate or are deregistered because they do not meet the requirements of an implemented module are subject to penalties, in accordance with the milk marketing agreements. In December 2019, 34 producers were penalized, compared to 47 in the previous year.

Animal care module

Les Producteurs de lait du Québec continued to work with Holstein Canada on the assessment of the body condition, injuries (hock, knees and neck) and lameness of animals. This assessment is a requirement of the animal care module and must be carried out prior to the on-farm validation.

The fund allocated to the proAction program covers the costs of Holstein Canada's animal assessment.

Biosecurity module

Since September 2019, Canadian dairy producers have had to comply with the requirements of the proAction biosecurity module. This module, which has also been part of the validation process since then, has seven requirements that must be carried out on the farm. Posters informing visitors of biosecurity procedures on the farm were distributed to interested producers. In addition, a \$100 incentive credit applicable to the cost of the risk assessment for on-farm biosecurity charged by veterinarians was granted until September 1, 2019.

ProAction Guidance service

Lactanet continued to offer the proAction Guidance service to producers who wanted to receive assistance in completing the pre-requisites for their registration. Les Producteurs de lait du Québec covers the cost of the first two hours of this service.

Continuing education

As at December 31, 2019, 12 validators were accredited in Quebec. Each provincial organization is responsible for organizing and providing services for the proAction certification program. Les Producteurs de lait du Québec hired Lactanet to carry out the on-farm validations. Les Producteurs de lait also makes sure to follow up with validators in order to help them obtain and keep their accreditation with Dairy Farmers of Canada. Three continuing education sessions on program updates were offered to them in 2019. In compliance with the Registration System Manual and Procedures of the proAction program, and to ensure uniformity, eight validators were supervised by Les Producteurs de lait staff members and six validators were supervised by Dairy Farmers of Canada during on-farm validations.

Internal audit

In July 2019, Les Producteurs de lait du Québec, as the provincial administrator of the proAction program, was subject to an internal audit process by Dairy Farmers of Canada. The objective was to verify the efficiency of the registration system and the consistency of the individuals who administer and coordinate the program in Quebec.



Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la réseautique, au développement des systèmes et au soutien informatique. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions à l'amélioration continue des processus administratifs. Des consultants externes apportent une flexibilité supplémentaire afin de répondre aux demandes et à la réalisation de certains projets.

La sécurité, une amélioration continue

Beaucoup de travaux ont été réalisés afin d'accroître le niveau de sécurité des équipements et des systèmes, et cela se poursuivra en 2020. L'actualité 2019 a apporté nombre d'événements où la sécurité des données a été un enjeu de préoccupation. Il y a de plus en plus d'information manipulée par les systèmes et de plus en plus de moyens pour y accéder, de sorte que la mise en place et les mises à jour des dispositifs de sécurité sont maintenant partie prenante du quotidien.

Des changements importants à l'infrastructure et à la bureautique

Des investissements majeurs ont été effectués afin de moderniser les équipements informatiques, plusieurs ne répondant plus aux normes actuelles et aux besoins futurs. Parallèlement à ces améliorations apportées aux outils de travail, la numérisation des dossiers de producteur ainsi que l'implantation du logiciel collaboratif Sharepoint ont été une priorité de la Direction.

Des défis importants en ressources humaines

L'embauche et l'accueil de nouveaux employés ainsi que les départs de consultants ont eu un impact sur la capacité du département de livrer tous les résultats attendus. Les mises à jour essentielles à effectuer sur les différents systèmes sont venues accentuer la pression sur l'équipe des technologies de l'information. Des pertes de services auront occasionné des difficultés pour les utilisateurs, une situation qui a été prise au sérieux et dont les correctifs permettront d'éviter ces incidents dans le futur.

Nouveau système de gestion du lait

Au cours de la dernière année, une refonte complète du système de gestion du lait a été amorcée. Le système actuel effectue son travail depuis près de 25 ans, ce qui est remarquable pour une plateforme informatique. Cependant, les changements répétés au cours des dernières années, les problèmes

d'adaptation ou d'incompatibilité du système reliés aux dernières technologies ainsi que le manque de ressources possédant des connaissances adaptées requièrent une refonte majeure du système de gestion du lait.

En 2019, la Direction a pris quelque temps pour effectuer l'évaluation des technologies à utiliser et pour tester différentes architectures envisageables afin de procéder à la refonte. La décision a été prise d'utiliser des technologies Web qui offrent une accessibilité sur toutes les plateformes et une flexibilité accrue.

Une offre de service aux producteurs de lait du Nouveau-Brunswick a été conclue afin de répondre à leur besoin de traitement de données et de suivi de leurs dossiers de producteurs. Cette entente permettra de partager le système de gestion du lait et les coûts qui y sont associés. Des discussions avec d'autres provinces se poursuivront également en 2020.

Remplacement des ordinateurs de poche

Plus de 150 ordinateurs de poche ont été remplacés. La Direction a néanmoins rencontré des problèmes avec ces appareils qui ont retardé leur mise en application effective, notamment des ratés du lecteur de code-barre ou encore du système d'exploitation désuet. Une fois les correctifs apportés, les appareils nouvellement déployés ont, de façon générale, été accueillis favorablement. Le remplacement complet sera conclu en 2020.



Philip Arsenault, analyste-programmeur *Programmer Analyst*

Hugo Bélanger, directeur des technologies de l'information *Director, Information Technology*

Étienne Cabana, agent réseau et soutien aux utilisateurs *Network and User Support Officer*

Claude Daigneault, analyste-programmeur *Programmer Analyst*

Félix-Antoine Dion, analyste intelligence d'affaires, Sharepoint et conseiller technique au développement
Business intelligence, Sharepoint and Development Support

Jackie Dubé, coordonnateur infrastructure *Infrastructure Coordinator*

Yacine Kébir, analyste-programmeur *Programmer Analyst*

Hugues Lavoie, coordonnateur au développement *Development Coordinator*

Mona Ouellet, analyste-programmeure *Programmer Analyst*

Sébastien Richard, agent réseau et soutien aux utilisateurs *Network and User Support Officer*

INFORMATION TECHNOLOGY

THE INFORMATION TECHNOLOGY DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ACTIVITIES CONCERNING INFORMATION SYSTEMS, OFFICE AUTOMATION, NETWORKS, SYSTEMS DEVELOPMENT AND TECHNICAL SUPPORT. IT WORKS CLOSELY WITH THE OTHER DEPARTMENTS TO CONTINUOUSLY IMPROVE ADMINISTRATIVE PROCESSES. EXTERNAL CONSULTANTS LEND ADDED FLEXIBILITY WHEN ANSWERING REQUESTS AND CARRYING OUT CERTAIN PROJECTS.

Security continuously improving

A great deal of work has been done to increase the security level of the hardware and systems, and it will continue in 2020. There were a number of events reported in the news in 2019 where data security was an issue of concern. With more and more information being handled by systems and accessed in a growing number of ways, security systems now have to be installed and updated on a daily basis.

Major changes to infrastructure and office systems

Major investments were made to upgrade computer equipment, as much of it no longer met current standards or future needs. While these improvements were being made to the work tools, the Department made it a priority to digitalize producer files and implement SharePoint collaboration software.

Considerable human resource challenges

The hiring and orientation of new employees and the departures of consultants had an impact on the Department's ability to deliver all of the anticipated results. The updates that needed to be made to the different systems put added pressure on the information technology team. Service disruptions caused problems for users, a situation that was taken seriously and resolved with fixes that will prevent these incidents from recurring in the future.

New milk management system

Last year, we began a complete overhaul of the milk management system. The current system has been in operation for nearly 25 years, which is remarkable for a computer platform. Nevertheless, a complete overhaul of the milk management system was necessary because of repeated changes in recent years and system adaptation or incompatibility problems caused by recent technologies and the dearth of resources who know how to use them.

In 2019, the Department took some time to evaluate which technologies should be used and test various potential architectures for the overhaul. The decision was made to use Web technologies that are accessible on all platforms and offer greater flexibility.

A service agreement was concluded with Dairy Farmers of New Brunswick to meet its data processing and file monitoring needs. Under this agreement, the milk management system and the associated costs will be shared. Talks with other provinces will also continue in 2020.

Pocket computers replaced

Over 150 pocket computers were replaced. The Department continued to experience problems with these devices, which created delays in their effective use, specifically due to failed bar code readings and outmoded operating systems. Once the fixes were applied, the newly deployed devices were generally well received. All pocket computers will be replaced in 2020.

Le lait, fièrement d'ici

Dans toutes les régions du Québec, la production laitière participe à la vie économique et sociale de la communauté. Avec une contribution de 6,2 milliards de dollars au PIB québécois, les entreprises laitières sont de véritables moteurs économiques. En 2019, les producteurs ont investi 742 millions de dollars dans la modernisation de leurs bâtiments, leurs équipements et leur machinerie. Ce sont près de 3 milliards de dollars en 5 ans qui retournent dans notre économie, sans compter les quelque 83 000 emplois générés par l'industrie laitière québécoise.

Au-delà de cette contribution, il y a la fierté d'habiter et d'être les intendants d'un territoire grandiose, qui fait trois fois celui de la France. L'enracinement des productrices et des producteurs laitiers, autant dans le paysage que dans les communautés des campagnes québécoises, fait partie de ce qui définit et unit les Québécoises et les Québécois.

Contribuer à nos régions, faire vivre notre territoire et perpétuer notre modèle agricole, c'est le produit de nos convictions.

MILK, PROUDLY LOCAL

Dairy production is part of the economic and social life of communities across Quebec. Thanks to their \$6.2 billion contribution to Quebec's GDP, dairy enterprises are true economic drivers. In 2019, producers invested \$742 million to upgrade their buildings, equipment and machinery. Their investment of nearly \$3 billion in 5 years goes back into our economy, in addition to the some 83,000 jobs created by Quebec's dairy industry.

Beyond this contribution, producers are proud to be residents and stewards of such a spectacular territory, which is three times the size of France. Their attachment to the landscape and involvement in rural communities in Quebec are part of what also defines and unites Quebecers.

Contributing to our regions, helping our province thrive and promoting our agricultural model are the product of our convictions.





Contribution de
6,2 milliards
de dollars au PIB





Finances et administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière des différents fonds des Producteurs de lait du Québec, incluant les groupes régionaux. Elle assume également les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, ce qui inclut les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services ainsi que la facturation des usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quotas des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Enfin, elle fournit un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.

En 2019, les résultats du Fonds d'administration, excluant les activités reliées aux Programmes-qualité du lait et au programme proAction, affichent un excédent de 1 044 311 \$.

Parmi les éléments qui ont contribué à ce surplus, notons un gain non récurrent en revenu d'intérêts, l'imputation au programme proAction d'une partie de la cotisation versée aux Producteurs laitiers du Canada pour l'administration du programme ainsi qu'une réduction des contributions versées à l'Union des producteurs agricoles pour le secteur laitier.

Ces éléments ont toutefois été contrebalancés par la baisse du taux de contribution des producteurs pour l'administration du plan conjoint qui est passé de 3,52 ¢ par kilogramme de solides totaux à 3,18 ¢ à compter du 1^{er} juin 2018. Cet ajustement de taux sur une période de douze mois ainsi qu'une légère diminution de la production laitière en 2019 ont généré une réduction des prélevés de près de 797 000 \$ par rapport à l'année dernière.

Également, des dépenses accrues ont été nécessaires en ressources humaines, matérielles et externes afin d'assurer le maintien et la modernisation des systèmes informatiques.

Les fonds affectés aux Programmes-qualité du lait ont par ailleurs généré une perte de 25 247 \$.

Les retenues qualité ont été réduites en partie à cause des changements aux normes, politiques et procédures pour la qualité du lait mis en place le 1^{er} novembre 2019, alors qu'aucune pénalité pour les bactéries et les cellules somatiques ne pouvait être appliquée durant les premiers mois d'implantation.

Les coûts des programmes d'amélioration de la qualité et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes ont diminué en raison du retrait d'une personne-ressource imputée à leur administration.

À noter que, comme le prévoient les conventions de mise en marché du lait, les sommes recueillies pour des résultats positifs au dépistage des antibiotiques doivent être versées prioritairement dans un fonds de compensation jusqu'à ce qu'il atteigne un montant maximum de 150 000 \$, et ce, afin de couvrir d'éventuels coûts associés à une contamination de lait entreposé dans un silo d'usine. Puisque ce fonds a atteint le maximum prévu lors d'une année antérieure et qu'aucune somme n'a été versée à une usine pour un volume de lait contaminé, les sommes recueillies ont pu être utilisées pour couvrir une partie des coûts des programmes indiqués précédemment.

Le résultat net lié à l'administration du programme proAction présente une insuffisance des produits sur les charges de 1 866 043 \$. Ceci s'explique par une réduction des pénalités perçues auprès des producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction ou dont l'accréditation est révoquée en raison d'un manquement aux volets mis en œuvre; par une augmentation des charges encourues concernant les frais d'évaluation des animaux en lien avec le volet bien-être animal, les frais d'évaluation des risques du volet biosécurité, une aide financière versée à Lactanet pour l'acquisition d'appareils d'analyse; et par l'ajout d'une partie de la cotisation versée aux Producteurs laitiers du Canada imputable à l'administration du programme.



Martine Bédard, technicienne comptable *Accounting Technician*

Geneviève Bordeleau, technicienne comptable *Accounting Technician*

Suzanne Desbiens, assistante comptable *Accounting Assistant*

Nicole Dumas, secrétaire *Secretary*

Daniel Dupuis, directeur des finances et de l'administration *Director, Finance and Administration*

Andrée Gauthier, commis comptable *Accounting Clerk*

Elaine Pellerin, coordonnatrice, service du pool *Pool Service Coordinator*

Patrick Verstricht, comptable de gestion *Management Accountant*

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2019

PAYMENTS TO PRODUCERS – 2019

Mois Month	Prix du lait – intraquota Within-quota milk price				Prime à la matière grasse – intraquota ² Within-quota butterfat premium ²		Prime qualité CMML ³ Quality premium MMAs ³
	Matière grasse Butterfat	Protéine Protein	Lactose et autres solides Lactose and other solids	Valeur d'un hl de référence ¹ Value of reference hl ¹	Matière grasse Butterfat	Valeur d'un hl de référence ¹ Value of reference hl ¹	Volume Volume
	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/hl	\$/kg	\$/hl	\$/hl
Janvier – January	10,7744	7,6630	1,4898	70,57	0,0116	0,04	0,2360
Février – February	10,9108	7,7613	1,4962	71,39	0,0140	0,05	0,2062
Mars – March	10,8402	7,7954	1,5003	71,26	0,0145	0,05	0,1987
Avril – April	10,8234	7,6671	1,4828	70,71	0,0178	0,06	0,1924
Mai – May	10,8500	7,7433	1,4865	71,06	0,0258	0,09	0,1848
Juin – June	10,7099	7,8179	1,4790	70,74	0,0361	0,13	0,1931
Juillet – July	10,7386	8,1403	1,4865	71,85	0,0588	0,21	0,2446
Août – August	10,7218	8,4504	1,5391	73,03	0,0577	0,21	0,2901
Septembre – September	10,7347	8,4052	1,5694	73,12	0,0531	0,19	0,2518
Octobre – October	10,8869	8,3557	1,5782	73,57	0,0300	0,11	0,2486
Novembre – November	10,6861	8,4047	1,5999	73,12	0,0126	0,05	0,2436
Décembre – December	10,7037	8,2714	1,5897	72,73	0,0079	0,03	0,2190
Prix moyen annuel 2019 <i>Average annual price 2019</i>	10,7821	8,0364	1,5245	71,92	0,0276	0,10	0,2218
Prix moyen annuel 2018 <i>Average annual price 2018</i>	10,6370	7,0707	1,4617	68,92	0,0333	0,12	0,2800

¹ Composition du lait servant à déterminer la valeur d'un hectolitre de référence.

Milk composition used to determine the value of a reference hectolitre.

Matière grasse/Butterfat: 3,60 kg/hl Protéine/Protein: 3,00 kg/hl Lactose et autres solides/Lactose and other solids: 5,90 kg/hl

² La prime à la matière grasse est versée aux producteurs dont le ratio solides non gras/gras est de 2,35 ou moins.

The butterfat premium is paid to producers whose solids non-fat/fat ratio is 2.35 or less.

³ Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

Premium applied when the provincial annual weighted average somatic cell count stipulated in the milk marketing agreements has been reached. This premium is funded equally by the producers and dairy enterprises.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2019

FINANCING OF OPERATIONS – 2019

	Janvier à avril January to April	Mai à juillet May to July	Août à décembre August to December
	\$ /kg de ST ¹ – \$ /kg of TS ¹		
Administration du plan conjoint et fonds de défense <i>Administration of the Joint Plan and Defence Fund</i>	0,02569	0,02569	0,02588
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,00731	0,00731	0,00712
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,03300	0,03300	0,03300
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,10140	0,10120	0,10120
Fonds de développement <i>Development Fund</i>	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,13520	0,13500	0,13500

¹ Solides totaux
Total solids

Le Fonds de publicité et promotion a également subi une diminution de ses revenus en prélevé suite à l'adoption en assemblée générale annuelle d'une baisse du taux de contribution des producteurs à compter du 1^{er} juin 2018. De plus, une augmentation des charges a été constatée principalement pour la contribution du Québec auprès des Producteurs laitiers du Canada. Cette participation accrue fait suite à un contexte transitoire de réorganisation des activités nationales de marketing et de nutrition. Au final, ce fonds a terminé l'année presque en équilibre, avec un excédent de près de 306 000 \$.

En ce qui a trait aux recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool, elles se sont élevées à plus de 2,7 milliards de dollars, soit 4,4 % de plus que pour l'exercice précédent.

Enfin, un mot sur le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle. Ce fonds sert à couvrir les coûts liés à la défense des intérêts économiques des producteurs, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction. En 2019, les charges ont été particulièrement affectées aux actions du MGO et des Producteurs de lait du Québec dans le contexte des négociations de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).

FINANCE AND ADMINISTRATION

THE FINANCE AND ADMINISTRATION DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR PROCESSING ACCOUNTING TRANSACTIONS AND PRODUCING THE FINANCIAL REPORTING FOR THE VARIOUS FUNDS OF LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC, INCLUDING THE REGIONAL GROUPS. IT ALSO PERFORMS THE FINANCIAL TRANSACTIONS OF THE POOL FUND FOR MARKETING MILK PRODUCED IN QUEBEC, WHICH INCLUDES PAYMENTS TO PRODUCERS, TRANSPORTERS AND SERVICE PROVIDERS, AS WELL AS PLANT BILLING. IN ADDITION, THE DEPARTMENT RECORDS QUOTA PURCHASE AND SALES TRANSACTIONS BY QUEBEC MILK PRODUCERS IN THE CENTRALIZED QUOTA SALES SYSTEM (SCVQ). FINALLY, IT PROVIDES ADMINISTRATIVE SUPPORT AND FINANCIAL ADVICE TO THE ORGANIZATION'S BODIES AND GENERAL MANAGEMENT.

In 2019, the performance of the General Operating Fund, excluding activities related to the Milk Quality Programs and the proAction program, posted a surplus of \$1,044,311.

Some of the factors that contributed to this surplus include a non-recurring gain in interest income, the fact that a portion of the contribution paid to Dairy Farmers of Canada for proAction program administration was allocated to this same program, and a decrease in the contributions paid to the Union des producteurs agricoles for the dairy sector.

However, these factors were offset by the lower producer contribution rate for joint plan administration, which decreased from 3.52¢ per kilogram of total solids to 3.18¢ starting on June 1, 2018. This rate adjustment over a 12-month period combined with a slight drop in dairy production in 2019 led to a reduction in levies of nearly \$797,000 compared to the previous year.

Also, greater expenditures were necessary for human, material and external resources to ensure the maintenance and modernization of IT systems.

The funds allocated to the Milk Quality Programs also generated a loss of \$25,247.

The quality deductions were reduced in part because of the changes in milk quality standards, policies and procedures implemented on November 1, 2019 and the fact that penalties could not be applied for bacteria and somatic cells in the first few months of implementation.

The costs of the quality and technical assistance improvement programs for producers who experience difficulties in meeting the standards decreased as a result of the departure of a resource person who was assigned to administer them.

As stipulated in the milk marketing agreements, it should also be mentioned that the funds collected for positive antibiotic screening results must first be paid into a compensation fund until it reaches the maximum amount of \$150,000. This is done to cover the potential costs associated with contaminated milk stored in a plant silo. Since this fund reached the maximum set amount during a previous year and no amounts have been paid to a plant for a volume of contaminated milk, the amounts collected were used to cover a portion of the costs of the aforementioned programs.

The bottom line for proAction program administration showed a deficiency of revenue over expenses of \$1,866,043. This can be explained by the following: a decrease in the penalties collected from producers who do not have a proAction certificate or are deregistered because they do not meet all of the criteria for the modules that have been implemented to date; an increase in the costs incurred for the assessment of animals in connection with the animal care module, the risk assessment fee in the biosecurity module, and financial assistance paid to Lactanet to acquire testing devices; and the portion added to the contribution paid to Dairy Farmers of Canada for program administration.

The Advertising and Promotion Fund also received less revenue from levies after a lower producer contribution rate was adopted at the Annual General Meeting starting on June 1, 2018. In addition, higher expenses were recognized mainly for Quebec's contribution to Dairy Farmers of Canada. This higher contribution came after an interim period where national marketing and nutrition activities were reorganized. Ultimately, the fund was almost balanced at the end of the year, with a surplus of nearly \$306,000.

Pool Fund receipts from milk sales reached over \$2.7 billion, up 4.4% compared to the previous year.

Finally, a word concerning the Fund for the Defence of Milk Producers' Economic Interests, whose results are presented to delegates behind closed doors at the Annual General Meeting. This fund is used to cover the costs of defending producers' economic interests, especially those incurred by the Supply Management Movement (SMM), whose administrative aspects are coordinated by the Department. In 2019, expenses were particularly affected by the actions carried out by the SMM and Les Producteurs de lait du Québec in the context of the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) negotiations.

Le lait, produit en respect de l'environnement

Les productrices et les producteurs laitiers ont à cœur de laisser la Terre et leurs terres en bonne santé à leur relève. Ils agissent en ce sens. Alors que les plus jeunes générations se mobilisent pour réclamer des actions concrètes afin de lutter contre le réchauffement climatique, les productrices et producteurs de lait se mobilisent à la ferme pour améliorer leur bilan environnemental.

Entre 2011 et 2016, la production de lait au Québec a réduit de 8,7 % son empreinte carbone. Durant la même période, elle a réduit de 12,5 % sa consommation d'eau et de 16,2 % son utilisation des terres¹. En plus, cette production se fait dans un système de gestion de l'offre où la production doit s'arrimer à la demande, luttant ainsi contre le gaspillage alimentaire, identifié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme un des principaux enjeux environnementaux liés à l'agriculture.

La production laitière québécoise est encadrée par des normes strictes tant en matière d'environnement, que de biosécurité, de salubrité, de traçabilité et de bien-être animal. Les demandes de la société envers l'industrie laitière sont claires et connues, tout comme l'engagement des productrices et des producteurs d'y répondre énergiquement. C'est aussi cela, le produit de nos convictions.

MILK, AN ECO-FRIENDLY PRODUCT

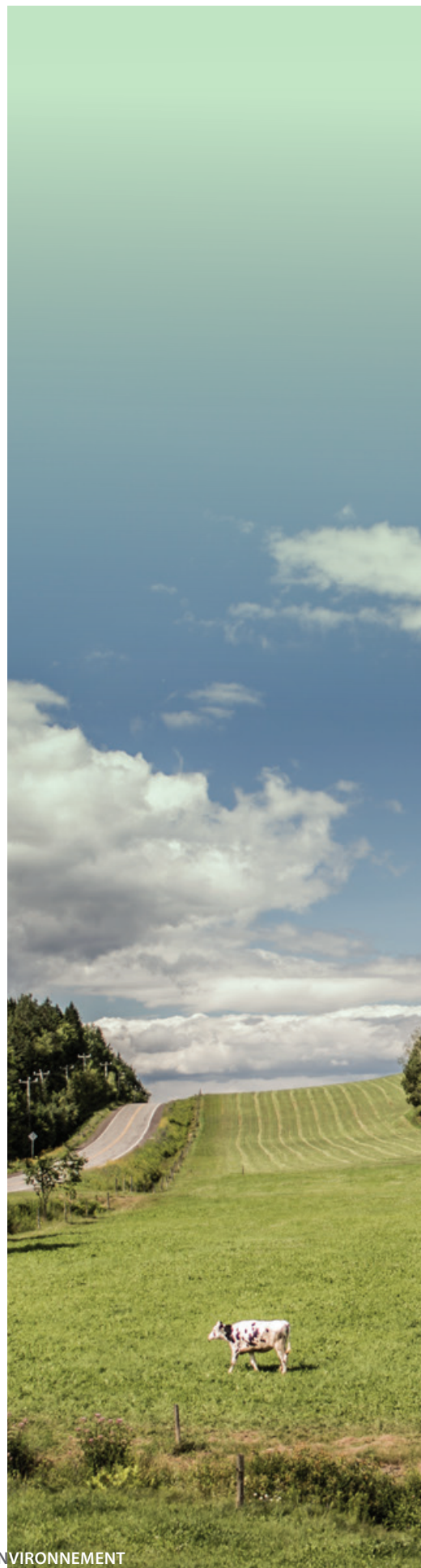
Dairy producers care about leaving the Earth and their lands in sound condition for future generations. They make active efforts along these lines. While younger generations are mobilizing to demand that real actions be taken to slow climate warming, dairy producers are mobilizing on their farms to improve their environmental performance.

Between 2011 and 2016, milk production in Quebec reduced its carbon footprint by 8.7%. During the same period, it reduced its water consumption by 12.5% and its land use by 16.2%¹. In addition, all of this was achieved in a supply management system where production has to be balanced with demand, which helps reduce food waste, an issue that was identified by the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) as one of the main environmental issues for agriculture.

Quebec's dairy production is regulated by strict environmental, biosecurity, food safety, traceability and animal care standards. Society is making clear and recognized demands on the dairy industry, and producers are committed to working hard to meet them. This is also the product of our convictions.

¹ Groupe Agéco (2018). Mise à jour de l'analyse du cycle de vie de la production laitière canadienne pour les Producteurs laitiers du Canada – Résumé des résultats pour la production laitière au Québec, 3 p. (http://lait.org/wp-content/uploads/2019/03/ACV2016_Qc.pdf).

Groupe Agéco (2018). Updated life cycle assessment of Canadian dairy production for Dairy Farmers of Canada – Summary of the results for dairy production in Quebec, 3 p. (http://lait.org/wp-content/uploads/2019/03/ACV2016_Qc.pdf).



2011 - 2016

↓ **8,7%**
de l'empreinte carbone

↓ **12,5%**
de l'utilisation d'eau

↓ **16,2%**
de l'utilisation des terres





Florence Bouchard Santerre, directrice adjointe de la recherche économique
Assistant Director, Economic Studies

Chantal Fleury, conseillère en agronomie
Agronomy Advisor

Rock Éric Hounhouigan, agroéconomiste
Agroeconomist

Richard Lamoureux, économiste principal
Chief Economist

Geneviève Rainville, directrice de la recherche économique
Director, Economic Studies

Recherche économique

La Direction recherche économique conseille les dirigeants des Producteurs de lait du Québec sur les politiques et les dossiers reliés à l'industrie laitière. Elle accomplit ce mandat par la réalisation d'études, d'analyses et la rédaction de textes de vulgarisation pour guider les différentes instances et directions de l'organisation. La Direction représente l'organisation à de nombreux comités provinciaux et nationaux.

Commerce international

L'année 2019 a été marquée par les travaux pour obtenir des compensations aux producteurs après la signature de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) le 30 novembre 2018 ainsi que les travaux visant à se conformer aux exigences imposées par l'Accord. Les impacts de l'ACEUM sont grandement néfastes pour le secteur laitier canadien; de fait, celui-ci affecte le secteur de trois façons. D'abord, il prévoit un accès additionnel au marché canadien de 3,9 %, associé à des pertes de ventes de lait à la ferme de 190 millions de dollars par année. Ensuite, l'ACEUM vient abolir la classe 7 qui assure la commercialisation des ingrédients laitiers. Finalement, il vient plafonner la quantité de poudre de lait écrémé, de concentrés protéiques de lactosérum et de préparation pour nourrissons exportable.

Les effets de l'ACEUM s'ajoutent à ceux de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord économique et commercial global (AECG), qui accordent ensemble des accès supplémentaires équivalant à 4,5 % de la production totale. Cela représente des pertes de ventes de lait à la ferme de plus de 260 millions de dollars par année.

Le gouvernement fédéral a annoncé un programme de compensation aux producteurs de lait de 1,75 milliard

de dollars pour les accès additionnels consentis dans le PTPGP et l'AECG. De ce montant, 345 millions de dollars ont été versés en 2019 et durant la première partie de 2020, la première année du programme. La part du Québec est de 127 millions de dollars. Les Producteurs de lait du Québec travaillent conjointement avec la Commission canadienne du lait qui est chargée de l'administration pour s'assurer que 100 % des producteurs reçoivent leur part.

Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

À l'échelle nationale, la Direction collabore étroitement avec le directeur du développement des affaires concernant le suivi et l'avancement des ententes de mise en commun ainsi que la gestion du Plan national de commercialisation du lait.

En 2019, la Direction a collaboré au Groupe de travail sur la mise en commun dans le nouvel environnement. Ces travaux ont permis de convenir d'une nouvelle politique de partage des revenus. Depuis les années 2000, le coût des classes spéciales est mis en commun sur le lait de transformation. Cette nouvelle politique prévoit que les provinces mettront en commun l'ensemble de leurs revenus. D'autres modalités incluant une période de transition seront à convenir d'ici l'implantation. Les travaux de la

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2019

PRODUCTION AND PRODUCERS, BY REGION, AS AT DECEMBER 31, 2019

Région Region	Production totale Total production		Producteurs Producers	
	Litres Litres	%	Nombre Number	%
01 - Estrie	352 778 337	10,59	473	9,70
02 - Capitale-Nationale-Côte-Nord	82 257 721	2,47	144	2,95
03 - Gaspésie-Les Îles	5 754 575	0,17	14	0,29
04 - Lanaudière	101 258 705	3,04	173	3,55
05 - Mauricie	127 654 854	3,83	204	4,18
06 - Outaouais-Laurentides	134 831 324	4,05	201	4,12
07 - Centre-du-Québec	563 450 629	16,92	713	14,62
08 - Abitibi-Témiscamingue	48 073 775	1,44	97	1,99
09 - Chaudière-Appalaches-Nord	391 977 215	11,77	593	12,16
10 - Chaudière-Appalaches-Sud	314 650 402	9,45	497	10,19
11 - Bas-Saint-Laurent	360 510 229	10,82	572	11,73
12 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	165 111 666	4,96	271	5,55
13 - Montérégie-Est	404 834 782	12,16	531	10,89
14 - Montérégie-Ouest	277 475 439	8,33	394	8,08
Total	3 330 619 653	100,00	4 877	100,00

Direction ont contribué à l'adoption d'une nouvelle politique de paiement des composants dont l'objectif d'implantation est le 1^{er} janvier 2021.

Comité sur le quota de P5

La Direction effectue des analyses de marché et émet des recommandations sur les ajustements du droit de produire des producteurs pour le Comité sur le quota de P5.

Prix du lait

La Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé, le 1^{er} novembre 2019, un ajustement de prix des classes 1 à 4 de 1,93 %. L'ajustement est effectif à partir du 1^{er} février 2020 et l'impact sur le revenu est estimé à 1,41 \$ pour un hectolitre à la composition moyenne. La hausse s'applique à 65 % sur la matière grasse et à 35 % sur les solides non gras.

Dossiers provinciaux

Sur la scène provinciale, la Direction prépare mensuellement diverses statistiques et analyses nécessaires pour le suivi des politiques et des activités de l'organisation, notamment en ce qui concerne l'évolution du prix du lait et ses variations mensuelles. Elle collabore également aux différentes négociations

portant sur les opérations de mise en marché ou de transport du lait.

Comme tous les ans, la Direction a participé aux audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec portant sur la révision du prix de détail du lait de consommation.

Dossiers agronomiques

En santé animale et en biosécurité, la Direction s'implique dans différents comités provinciaux. Elle est notamment responsable du comité sur la santé des bovins laitiers, dont le mandat est de voir à la coordination des actions et à l'échange d'information sur les initiatives québécoises en santé animale. La Direction participe également au comité de la filière bovine sur la biosécurité et le bien-être animal, conjointement avec Les Producteurs de bovins du Québec, dont un des objectifs est le développement d'un plan de mesures d'urgence.

La Direction est aussi responsable du comité des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les travaux de proAction. Elle participe aux différents comités nationaux de développement et d'implantation du programme, soit ceux du bien-être animal, de la biosécurité, de l'environnement et de la traçabilité. La Direction est aussi

impliquée dans les travaux de révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers qui ont été initiés en janvier 2019 et dont les travaux devraient être terminés pour l'automne 2021.

Implication et collaborations

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à ses différents comités de gestion de projets. Pour ce qui est du transfert de connaissances, la Direction est impliquée dans les différents comités stratégiques de Lactanet, dont le comité technico-économique, le comité bien-être animal et le comité sur le virage numérique.

Tous les membres de la Direction collaborent régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois* en rédigeant des articles de fond ou des chroniques portant sur les statistiques, la gestion, l'évolution des marchés, proAction et la recherche économique.

ECONOMIC STUDIES

THE ECONOMIC STUDIES DEPARTMENT ADVISES THE OFFICERS OF LES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC ON POLICIES AND ISSUES CONCERNING THE DAIRY INDUSTRY. TO FULFILL THIS MANDATE, THE DEPARTMENT MUST CONDUCT STUDIES AND ANALYSES AND DRAFT EXPLANATORY DOCUMENTS TO GUIDE THE ORGANIZATION'S VARIOUS BODIES AND STRATEGIES. THE DEPARTMENT ALSO REPRESENTS THE ORGANIZATION ON MANY PROVINCIAL AND NATIONAL COMMITTEES.

International trade

2019 was marked by efforts to obtain compensation for producers after the Canada-United States-Mexico Agreement (CUSMA) was signed on November 30, 2018 as well as efforts to comply with the requirements imposed by this agreement. CUSMA's impacts are extremely harmful to Canada's dairy sector; in fact, it affects the sector in three ways. First, it grants 3.9% more access to the Canadian market, which amounts to lost milk sales of \$190 million per year on farms. Second, CUSMA eliminated Class 7, which ensured that dairy ingredients could be marketed. Finally, it caps the quantity of skim milk powder, whey protein concentrates and baby formula that may be exported.

CUSMA's effects add to those of the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) and the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), which together grant additional access equal to 4.5% of total production. This represents over \$260 million of lost milk sales on farms per year.

The federal government announced a \$1.75 billion dairy producer compensation program for the additional access granted under the CPTPP and CETA. \$345 million of that amount was paid in 2019 and during the first part of 2020, the first year of the program. Quebec's share is \$127 million. Les Producteurs de lait du Québec is working closely with the Canadian Dairy Commission, which is in charge of administering the program, to ensure that 100% of the producers receive their share.

Pooling agreements and national issues

At the national level, the Department works closely with the Director of Business Development on monitoring and advancing the pooling agreements and managing the National Milk Marketing Plan.

In 2019, the Department worked with the Working Group on Pooling in the New Environment. This work made it possible to agree on a new policy concerning the sharing of revenues. Since the 2000s, the cost of the special classes has been pooled for industrial milk. This new policy provides that the provinces will pool all of their revenue. Other terms and conditions, including a transition period, will be agreed upon before the policy is implemented. The Department's work contributed to the adoption of a new component payment policy, which is slated for implementation on January 1, 2021.

P5 Quota Committee

The Department performs market analyses and issues recommendations on adjustments to the production entitlement of producers for the P5 Quota Committee.

Price of milk

On November 1, 2019, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced a 1.93% adjustment to the prices of Classes 1 to 4. The adjustment is effective as of February 1, 2020 and the impact on average revenue is estimated at \$1.41 for a hectolitre with average composition. 65% of the increase applies to butterfat and 35% to solids non-fat.

Provincial issues

At the provincial level, the Department prepares various monthly statistics and analyses required to monitor the organization's policies and activities, especially as concerns changes and monthly variations in the price of milk. It also participates in various negotiations over milk marketing and transportation operations.

As it does every year, the Department participated in the hearings of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec on the review of the retail price of fluid milk.

Agronomic issues

As regards animal care and biosecurity, the Department is involved in various provincial committees. It is specifically responsible for the dairy cattle health committee, which is mandated to oversee the coordination of actions and the exchange of information on Quebec animal health initiatives. The Department also participates in the beef industry's biosecurity and animal care committee, in conjunction with Les Producteurs de bovins du Québec, which seeks to develop an emergency response plan as one of its objectives.

Furthermore, the Department is responsible for the Les Producteurs de lait du Québec committee that is mandated to monitor and steer proAction activities. It participates in the various national development and implementation committees of the program, including those concerned with animal care, biosecurity, the environment and traceability. The Department is also involved in efforts to review the Code of Practice for the Care and Handling of Dairy Cattle that began in January 2019 and should be finished by the fall of 2021.

Involvement and collaboration

The Department is involved in research and development, particularly by sitting on the board of directors of Novalait Inc. and its various project management committees. As regards knowledge transfer, the Department is involved in various strategic Lactanet committees, including the technical-economic committee, the animal care committee and the digital transition committee.

All members of the Department contribute regularly to *Le producteur de lait québécois* magazine by writing feature articles or columns on statistics, management, market trends, proAction and economic research.



Katleen Beaudoin, agente aux communications numériques
Digital Communications Officer

François Dumontier, directeur, communications, affaires publiques et vie syndicale
Director, Communications, Public Affairs and Union Support

Yvon Gendreau, secrétaire de rédaction *Editorial Assistant*

Yanick Grégoire, directeur adjoint, communications, affaires publiques et vie syndicale
Assistant Director, Communications, Public Affairs and Union Support

Alexandra Perron, agente de communication *Communications Officer*

Marlène Rancourt, conseillère aux communications numériques et aux relations publiques
Advisor, Digital Communications and Public Relations

Communications, affaires publiques et vie syndicale

La Direction communications, affaires publiques et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes, externes et des affaires publiques de l'organisation, et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

Publications

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats de la Direction en matière de communication avec les producteurs. En 2019, la Direction a amorcé une réflexion sur la modernisation de la revue, notamment en consultant les producteurs par le biais d'un sondage. La Direction est aussi associée à Lactanet pour la publication (en mai) de son rapport annuel sur l'évolution de la production laitière québécoise. Il est possible de consulter la revue sur le site extranet réservé aux producteurs et sur **lait.org**. Un moteur de recherche permet de retrouver les articles publiés dans tous les numéros depuis 1997. Par ailleurs, la Direction prépare le rapport annuel des Producteurs de lait du Québec, en collaboration avec les autres directions, et une brochure qui promeut la mise en marché collective du lait et la gestion de l'offre. Afin de tenir au fait de l'évolution des dossiers les élus et le personnel de l'organisation ainsi que les organismes apparentés, la Direction publie une lettre hebdomadaire : *Laitb'do*. Tous les producteurs y ont accès par l'entremise de leur extranet.

Relations gouvernementales

En février, la Direction a organisé des rencontres avec les députés fédéraux lors de la journée de relation gouvernementale des Producteurs laitiers du Canada (PLC), tenue à Ottawa en marge de leur Conférence annuelle sur la politique laitière. Tout au cours de l'année 2019, la Direction a été active pour s'assurer que le gouvernement respecte son engagement à indemniser les producteurs de lait pour atténuer les impacts des derniers accords commerciaux. Dans le budget fédéral 2019-2020, Ottawa a annoncé une enveloppe budgétaire destinée à un programme d'indemnisation pour les productions sous gestion de l'offre couvrant l'impact de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Les détails du programme pour les producteurs de lait ont été annoncés en août et les versements aux producteurs ont commencé en décembre 2019. La Direction a également organisé une tournée d'information pour les nouveaux députés de l'Assemblée nationale afin de les sensibiliser aux enjeux reliés à la

production laitière ainsi qu'un vins et fromages avec les députés en marge des journées de réflexion en novembre.

Relations avec les médias

Sur le plan des relations avec les médias, la Direction répond aux demandes des journalistes, prépare des communiqués et organise, le cas échéant, des activités de presse. Elle fait partie d'un groupe national de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise. La Direction a notamment coordonné la réaction médiatique à l'annonce du programme d'indemnisation aux producteurs laitiers, d'abord après le dépôt du budget, puis à la publication des détails du programme en août. La Direction a également diffusé en avril les résultats québécois de la mise à jour de l'analyse du cycle de vie du lait (ACV) du Canada.

Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre

Avec ses partenaires, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction a poursuivi son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO). Elle a notamment procédé à une mise à jour du site Internet du MGO, des outils de communications et de l'argumentaire en faveur de la gestion de l'offre. On peut consulter le site du MGO sur Internet, mouvementgo.ca.

Promotion de la profession

La Direction contribue activement à la promotion de la profession. En janvier, l'organisation a participé au Salon de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation à Québec. Pour la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec en septembre, la Direction a produit du matériel à l'intention des producteurs hôtes, et a tenu un kiosque lors de la 8^e édition de l'événement à Montréal qui s'est tenu, pour une 4^e année, sur l'Esplanade du Parc olympique. En collaboration avec la Ferme JC Lafortune, elle y a animé des démonstrations de traite avec quatre vaches dans un enclos. Avec l'appui d'un essayeur de Prolait

Transport et de son camion-citerne, la Direction a informé les visiteurs sur les opérations de la collecte du lait à la ferme et sur la qualité du lait. Une équipe d'une douzaine de producteurs, d'employés des Producteurs de lait et de trois diététistes des Producteurs laitiers du Canada a animé le kiosque et répondu aux questions des nombreux visiteurs. Une exposition de photos démontrant l'évolution des pratiques dans la production laitière québécoise s'est ajoutée aux autres activités de l'espace des Producteurs de lait du Québec aux portes ouvertes.

En mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Direction de mettre sur pied un comité de travail afin de réviser l'activité *La route du lait*, soit la visite en classe d'un producteur laitier dans le but d'expliquer et de démystifier la production, de valoriser la profession, de répondre aux questions et de rapprocher les réalités rurales des réalités urbaines. Ce comité a amorcé ses travaux en juin 2019. De plus, la Direction a poursuivi sa collaboration aux projets de valorisation de la profession de la Direction marketing.

Enfin, la Direction est appelée à préparer, pour les représentants de l'organisation, des conférences et allocutions sur différents dossiers et enjeux de même qu'à rencontrer des groupes de visiteurs pour leur présenter le travail de l'organisation et le modèle de mise en marché des producteurs de lait.

Internet et médias sociaux

La Direction est responsable de la mise à jour du site de l'organisation, lait.org, et des réponses aux demandes d'information des internautes. Elle met à jour l'extranet et y ajoute des documents d'information ainsi que des nouvelles, tant régionales que provinciales, pour les producteurs qui fréquentent ce site. La Direction y dépose chaque mois un document d'analyse du prix versé aux producteurs pour leurs ventes de lait, le *Flash info*, produit par la Direction recherche économique.

Pendant l'année, la Direction a poursuivi l'analyse de sa performance sur les médias sociaux avec une firme externe. Un plan d'action visant à optimiser la présence en ligne de l'organisation a été adopté par le comité exécutif et une ressource dont le principal mandat est l'application de ce plan a été embauchée. Certaines modifications ont été apportées dans la gestion des médias

sociaux afin de rehausser la présence de l'organisation pour mieux répondre aux besoins d'information des producteurs, vulgariser le travail de l'organisation, valoriser la profession et promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Il est possible de suivre le travail de l'organisation sur sa page Facebook ([Facebook.com/ProdLaitQc](https://www.facebook.com/ProdLaitQc)), sur Twitter (@ProdLaitQc) et YouTube (Les Producteurs de lait du Québec). Il est aussi possible de suivre *Le producteur de lait québécois* sur Twitter (@RevuelPLQ).

ProAction

La Direction participe aux travaux du comité proAction provincial, entre autres pour assurer le volet communication avec les producteurs dans l'élaboration de ce projet.

Formation et vie syndicale

La Direction est responsable de la formation des nouveaux élus régionaux et des membres du conseil d'administration de l'organisation. Elle s'assure de mettre à jour le matériel utilisé en région pour la formation donnée aux nouveaux producteurs sur leur système de mise en marché du lait. Elle est également responsable de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des groupes régionaux sur des dossiers reliés à leur fonction.

Enfin, la Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des assemblées générales de l'organisation.

COMMUNICATIONS, PUBLIC AFFAIRS AND UNION SUPPORT

THE COMMUNICATIONS, PUBLIC AFFAIRS AND UNION SUPPORT DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR THE ORGANIZATION'S INTERNAL AND EXTERNAL COMMUNICATIONS AND PUBLIC AFFAIRS. IT ALSO COORDINATES AND CONDUCTS TRAINING AND UNION SUPPORT ACTIVITIES. IN THIS ROLE, IT WORKS CLOSELY WITH THE OTHER DEPARTMENTS AND ELECTED OFFICIALS TO SUPPORT AND ADVISE THEM IN THESE AREAS.

Publications

One of the main tasks of the Department as regards its communications with producers is to produce *Le producteur de lait québécois* magazine. In 2019, the Department began to think about giving the magazine a makeover and consulted producers on this issue through a survey. The Department also teams up with Lactanet to publish its annual report (in May) on developments in Quebec milk production. The magazine can be read on the extranet site reserved for producers and on lait.org. A search engine is available to find the articles that have been published in all issues since 1997. Furthermore, the Department prepares the annual report of Les Producteurs de lait du Québec, in collaboration with the other departments, and a brochure that promotes collective milk marketing and supply management. In order to keep the organization's elected officials, staff and related bodies informed of developments in issues of interest to the organization, the Department publishes a weekly newsletter: *Laitb'do*. All producers can access it through their extranet.

Government relations

In February, the Department organized meetings with federal MPs during Dairy Farmers of Canada's (DFC) government relations day held in Ottawa in conjunction with its Annual Dairy Policy Conference. Throughout 2019, the Department was actively making sure that the government kept its promise to compensate dairy producers in view of mitigating the impacts of the latest trade agreements. In the 2019-2020 federal budget, Ottawa announced a compensation program budget for supply-managed products to cover the impact of the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) with the European Union and the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific

Partnership (CPTPP). The program details for dairy producers were announced in August and the payments to producers began in December 2019. The Department also organized an information tour for new Members of the National Assembly (MNAs) to make them aware of the issues involved in dairy production as well as a wine and cheese event with the MNAs in conjunction with the brainstorming days in November.

Media relations

The Department's media relations responsibilities include answering requests from journalists, preparing press releases and organizing media events, as needed. It also belongs to a national management group that focuses on dairy production and dairy product issues. This group monitors media coverage of these issues and performs crisis management, where necessary. In particular, the Department coordinated the media's reaction to the announced compensation program for dairy producers, both after the tabling of the budget and later when the program's details were published in August. The Department also released Quebec's results from the updated Canadian milk lifecycle analysis (LCA).

Coordination of communications from the Supply Management Movement

The Department continued to perform its task of coordinating the communication activities of the Supply Management Movement (SMM) with its partners, the Union des producteurs agricoles (UPA) and other supply-managed groups. More specifically, it updated the SMM's Web site, communication tools and arguments in favour of supply management. The SMM has a Web site at mouvementgo.ca.

Promotion of the profession

The Department actively contributes to promoting the profession. In January, the organization participated in the Salon de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation in Quebec City. For the Quebec farm open house event in September, the Department produced materials for the host producers and manned a stand at the 8th edition of the event in Montreal, which was held for the 4th year on the Esplanade of the Olympic Park. At this event, it demonstrated the milking process in collaboration with Ferme JC Lafortune in a pen with four cows. With the support of a Prolait Transport grader and his tank truck, the Department informed visitors about milk pickup operations on farms and milk quality.

A team of a dozen producers, Les Producteurs de lait employees and three dietitians from Dairy Farmers of Canada ran the stand and answered questions from the many visitors. A photo exhibit showing how dairy production practices have changed in Quebec was also held in addition to the other activities in the space manned by Les Producteurs de lait du Québec at the open house.

In May 2019, the Executive Committee mandated the Department to set up a working committee to review the *Milk's Path* activity, where milk producers visit classrooms to explain and demystify production, promote the profession, answer questions and draw parallels between the realities of rural and urban life. This committee began its work in June 2019. In addition, the Department continued to work with the Marketing Department on projects that promote the profession.

Lastly, the Department is called on to prepare presentations and speeches on various topics and issues for the organization's representatives and meet with groups of visitors to explain the organization's work and the milk producers' marketing model.

Internet and social media

The Department is responsible for updating the organization's site, lait.org, and for answering information requests from site visitors. It updates the extranet and adds informative documents and news to the site on regional and provincial issues for the producers who use it. The Department uploads *Flash info*, a document produced by the Economic Studies Department that analyzes the price paid to producers for their milk sales, to the extranet every month.

During the year, the Department continued to analyze its social media performance with an external firm. An action plan aimed at improving the organization's online presence was adopted by the Executive Committee and a resource was hired primarily to administer this plan. Certain changes were made to the way the organization's social media presence is managed in order to increase its presence and thus better meet the information needs of producers, explain the organization's work, raise the profile of the profession, and promote supply management and collective marketing. The organization's work can be followed on its Facebook page (Facebook. com/ProdLaitQc), Twitter (@ProdLaitQc) and YouTube (Les Producteurs de lait du Québec). *Le producteur de lait québécois* can also be followed on Twitter (@RevuelPLQ).

ProAction

The Department participates in the activities of the provincial proAction committee, such as by overseeing communications with producers as this project develops.

Training and union support

The Department is responsible for training new regional elected officials and members of the organization's Board of Directors. It updates the material used in the regions to train new producers on their milk marketing system. It is also responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the regional groups on issues related to their duties.

Finally, the Department works closely with General Management on preparing the organization's General Meetings.



Sara Bujold, conseillère marketing *Marketing Advisor*

Julie Gélinas, directrice du marketing *Marketing Director*

Marie-Ève Lalonde, conseillère principale des commandites
Senior Sponsorship Advisor

Lucy Royer, secrétaire de direction *Executive Secretary*

Élise Sansoucy, technicienne marketing *Marketing Technician*

Marketing

La Direction marketing est responsable de toutes les activités de publicité et de promotion des produits de la famille laitière sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités de représentation en matière de nutrition auprès des professionnels de la santé relèvent des Producteurs laitiers du Canada de même que les recherches de tendances en consommation et les rapports de performance des différentes catégories de produits laitiers.

Lait

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

L'année 2019 a été marquée par le déploiement de *Télaitroman*, une campagne publicitaire constituée de 15 épisodes de 45 secondes et d'une grande finale de deux minutes. Présenté à la manière d'une quotidienne, un nouveau message était dévoilé à la télévision et sur le web (ICI TOU.TV, TVA) du dimanche au mercredi, pendant quatre semaines. Une campagne de lancement comprenant de l'affichage, une bande-annonce et un visionnement complet simultané dans 14 fermes laitières situées en région a été orchestrée afin de stimuler la valorisation de la profession. Un deuxième volet, axé sur les moments de consommation du lait, s'est déployé en affichage et sur le web dans différentes régions du Québec. Pour le temps des fêtes, une série de dix vidéos, où des enfants jasant comme des adultes en portant une moustache de lait, a été diffusée. Un filtre ludique disponible sur Facebook et Snapchat a permis aux consommateurs d'arborer fièrement une moustache de lait. Finalement, le lancement d'une sélection de mocktails (cocktails sans alcool) à base de lait pour varier l'apéro a complété l'offensive.

LAIT BIOLOGIQUE

Le lait biologique a été mis en valeur dans certains messages des campagnes du lait générique, en plus de bénéficier de sa propre campagne signée par le slogan *Le Lait bio, fier de sa nature*. Chaque déploiement bio a assuré une cohérence avec les valeurs de la clientèle cible : campagne virtuelle biodégradable, affichage fabriqué de papier recyclé et de colle naturelle, abribus rétroéclairés grâce à l'énergie solaire et encart ensemencé de graines de basilic. Un court documentaire présentant le lait bio est venu s'ajouter à la série dédiée à la valorisation de la profession disponible sur le site web de La Famille du lait. Finalement, un partenariat lait bio en collaboration avec le plus grand rassemblement d'adeptes de yoga au Québec, le *Yoga en blanc*, présenté au parc Jean-Drapeau a conquis les participantes toutes vêtues de blanc, grâce aux *smoothies* santé aromatisés.

RECETTES D'ICI

Recettesdici.com regroupe plus de 1000 recettes honorant les produits laitiers, en plus d'un blogue proposant tendances culinaires, contenus ludiques ainsi que trucs et astuces. Avec plus de 85 nouvelles



1 Festival d'été de Québec: station Fromages d'ici à la loge V.I.P. 2 Festival Go vélo Montréal: distribution de lait au chocolat au site d'arrivée 3 Signature de la campagne Fromages d'ici 4 Campagne Lait au chocolat: #LaidPendant, #LaitAprès 5 Abribus arborant le visuel de la campagne Le Lait Bio, fier de sa nature

créations culinaires ajoutées dans la dernière année, les *foodies* sont assurés de découvrir de nouvelles façons de consommer le lait, la crème, les fromages d'ici, le beurre, le yogourt et le lait au chocolat. La promotion de cette marque s'est généralement concentrée sur le web, endroit de prédilection pour atteindre la jeune clientèle cible, notamment par des vidéos originales et bannières dynamiques. Une infolettre est également envoyée hebdomadairement, proposant des recettes alléchantes dans le but d'inspirer et de simplifier la préparation culinaire de la semaine.

LAIT-ÉCOLE

Le programme Lait-école, déployé en collaboration avec les commissions scolaires du Québec et les transformateurs, a permis de servir près de 12 millions de berlingots de lait dans 600 écoles primaires de la province.

COMMANDITES

Les Producteurs de lait ont commandité la Place de la famille du Lait lors de nombreux événements: Festival d'été de Québec, Go vélo Montréal, Montréal en Lumière, Expo de Saint-Hyacinthe, Expo Vallée de la Coaticook, Festival western de Saint-Tite, Francos de Montréal et H2O le festival, en Abitibi-Témiscamingue. Le Lait a également été présent au parc thématique Mille Lieux de la colline au Saguenay.

Lait au chocolat

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Une campagne multimédia, intitulée #LaidPendant, #LaitAprès a mis en lumière des athlètes et leurs étranges mimiques lors d'efforts soutenus en pratiquant leur sport. Celle-ci a rappelé sur un ton humoristique que le lait au chocolat est une option de choix pour bien récupérer après un entraînement. Un concours invitant les consommateurs à partager leurs visages à l'effort a pris son envol lors du Tour de l'Île de Montréal, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal.

La promotion du lait au chocolat comme excellente source de récupération après un exercice physique intense s'est également démarquée tout au cours de l'année sur les comptes Facebook et Instagram de la marque réaffirmant ainsi le statut de grande renommée du produit sur les médias sociaux.

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

La promotion Lait au chocolat avec Éconofitness a permis la diffusion de capsules vidéos sur les écrans du circuit fermé du réseau de ce populaire centre d'entraînement. La participation à l'infolettre mensuelle et l'échantillonnage de lait au chocolat distribué aux athlètes lors d'activités thématiques ont assuré une visibilité gagnante à la marque.

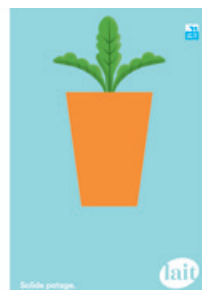
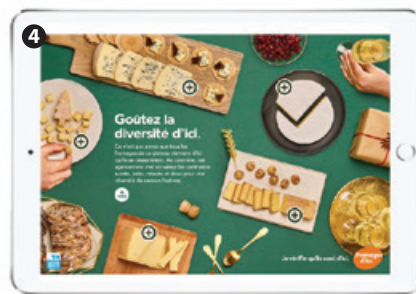
COMMANDITES

Le Lait au chocolat a affiché ses couleurs dans de nombreux événements tels que les matchs du Rocket dans l'aréna de la Place Bell de Laval, la Classique internationale de canots de la Mauricie, le Tour de l'Île de Montréal, des activités de Vélo-Québec de même qu'une centaine de tournois de hockey et de ringuette régionaux.

Fromages d'ici

CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Les Producteurs de lait, toujours actifs dans la promotion des fromages québécois, ont renouvelé leur collaboration gagnante avec l'humoriste Anthony Kavanagh pour vanter les mérites de l'offre d'ici, en plus d'apparitions surprises de Marilou, Marc Bergevin et Claude Julien. La signature *Je vérifie qu'ils sont d'ici* a ainsi rayonné avec l'endossement de vedettes prisées des Québécois. Télévision, affichage, imprimés et numérique se sont multipliés pour maximiser la portée de l'offensive dans le but de conscientiser les consommateurs à vérifier la provenance de leurs fromages sur les lieux d'achat. La section bonifiée « L'art du plateau » sur le site web des Fromages d'ici s'est hissée parmi les pages les plus consultées de l'année, confirmant ainsi l'attrait insatiable des consommateurs pour cette catégorie de produit.



❶ Céréales maison du site Recettesdici.com Home-made cereal from Recettesdici.com ❷ Le food truck La tournée des Fromages d'ici The Our Cheeses Tour food truck ❸ L'un des 34 visuels de la campagne d'affichage du Lait, à l'automne One of the 34 visuals from the fall outdoor advertising campaign for milk ❹ Parution La Presse+ d'un plateau provenant du site Fromagesdici.com Ad in La Presse+ for a platter from the Fromagesdici.com Web site ❺ Deux des 34 visuels de la campagne d'affichage du Lait, à l'automne Two of the 34 visuals from the fall outdoor advertising campaign for milk

TOURNÉE DES FROMAGES D'ICI

Le food truck des Fromages d'ici a effectué 20 sorties sur des sites festiveriaux aux quatre coins du Québec afin de faire déguster différentes recettes à base de fromage et vendre les fromages vedettes. Cette formule a permis de faire découvrir des fromages locaux et de discuter avec les consommateurs de l'importance d'encourager l'économie et les fromages d'ici.

COMMANDITES

Les Producteurs de lait ont fait la promotion des fromages d'ici tout au long de l'année avec des activités comme la Fête des fromages d'ici et les soupers fondus de Montréal en Lumière, en plus de divers partenariats, notamment avec la Coupe Rogers, l'Orchestre symphonique de Montréal, le Théâtre Jean-Duceppe et le Festival international de jazz de Montréal. Plus d'une soixantaine de dégustations régionales de fromages ont également été déployées à l'échelle du Québec. Les Fromages d'ici ont à nouveau été partenaires du concours *Sélection Caseus* qui célébrait ses 21 ans. Cette initiative permet de récompenser le travail des petits et grands fromagers créateurs de saveurs à travers une compétition d'envergure. Enfin, Les Producteurs de lait ont continué de soutenir le Centre d'expertise fromagère du Québec qui contribue à la formation de la relève et la promotion de l'innovation.

Crème

Pour une neuvième année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, 14 millions de contenants ont été imprimés avec le logo de la Crème. De juin à octobre, cette identité promotionnelle s'est retrouvée fréquemment à l'honneur dans les circulaires des supermarchés du Québec.

Beurre

Le Beurre a renouvelé son association avec le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie, pour une septième année. La traditionnelle mention *J'aime le beurre*, toujours aussi percutante, s'est retrouvée sur plus de 3 millions d'identifiants, attachés aux pinces des homards vendus dans les épiceries et poissonneries du Québec.

Promotion de la profession

Afin de maintenir la grande confiance qu'accordent les consommateurs aux producteurs laitiers du Québec, la Direction marketing a inclus dans ses actions de valorisation du produit plusieurs messages clés vantant les efforts d'amélioration continue de l'industrie. La qualité du lait, l'importance du bien-être animal ainsi que les efforts de respect de l'environnement ont, entre autres, été mis en valeur dans la grande campagne générique du lait. Parallèlement, le marketing a bonifié diverses sections du site Internet lafamilledulait.com et offre maintenant un total de quatre vidéos

documentaires exposant les volets clés du programme de certification proAction. Une section «Foire aux questions» permet également de répondre sans détour aux interrogations des consommateurs sur les sujets qui les préoccupent. La série télé *Arrive en campagne*, animée par le chef Stefano Faita et commanditée par le Lait, a consacré deux épisodes à la production laitière du Québec et mis en valeur le désir de dépassement des producteurs. Deux articles informatifs présentant de jeunes producteurs de la relève dans *Le Devoir* et *La Presse+* ont aussi permis de donner un visage moderne à la production laitière.

Les Producteurs de lait ont soutenu par ailleurs diverses activités de promotion de la profession tout au long de l'année telles que la Fondation de pédiatrie sociale du Dr Julien, la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec et le Gala Saturne, honorant les meilleures agricultrices du Québec, ainsi que plusieurs activités de rassemblement ou de formation de partenaires, dont le Symposium sur les bovins laitiers du Québec, le Congrès Holstein Québec et les Perspectives agroalimentaires du CRAAQ. De plus, une offensive publicitaire soulignant les dons de lait et de produits laitiers, faits autant à l'approche des fêtes qu'au cours de l'année, a été menée dans les journaux locaux. Chacune des parutions était personnalisée à la région ciblée, permettant ainsi de toucher à 2,8 millions de consommateurs au Québec. Enfin, une série d'événements coordonnés par les conseils régionaux ont aussi bénéficié de l'appui financier des Producteurs de lait du Québec.



Personne ne restera sur sa soif.



1 2 Campagne de Noël du Lait: Moustaches Christmas campaign for milk: mustaches 3 Affiche promotionnelle du Té laitroman Promotional poster for the mini-soap opera 4 Festival d'été de Québec: Place de la famille du Lait Quebec City summer festival: Milk Family Fun Zone 5 Mocktail mojito au lait au chocolat Chocolate milk mojito mocktail 6 Page publicitaire: dons de lait des Producteurs de lait du Québec Advertising page: milk donations by Les Producteurs de lait du Québec

MARKETING

THE MARKETING DEPARTMENT IS RESPONSIBLE FOR ALL ADVERTISING AND PROMOTIONAL ACTIVITIES FOR ALL PRODUCTS IN THE DAIRY FAMILY ACROSS QUEBEC. NUTRITION-RELATED REPRESENTATIVE ACTIVITIES WITH HEALTH PROFESSIONALS AS WELL AS RESEARCH INTO CONSUMER TRENDS AND PERFORMANCE REPORTS FOR THE VARIOUS DAIRY PRODUCT CATEGORIES ARE THE RESPONSIBILITY OF DAIRY FARMERS OF CANADA.

Milk

ADVERTISING CAMPAIGNS

2019 was marked by the broadcast of *Té laitroman*, an advertising campaign composed of 15 forty-five-second episodes and a two-minute grand finale. Presented like a soap opera, a new ad was unveiled on television and the Web (ICI TOU.TV, TVA) from Sunday to Wednesday, for four weeks. A kickoff campaign including outdoor displays, a promotional trailer and a full simultaneous screening on 14 dairy farms outside major urban centres was orchestrated to stimulate interest in the importance of the profession. A second segment, which focused on moments of milk consumption, was featured on outdoor displays and the Web in various regions of Quebec. For the holiday season, a series of ten videos of children talking like adults while wearing milk mustaches was broadcast. A fun filter was made available on Facebook and Snapchat that let consumers proudly wear a milk mustache. Finally, a selection of milk-based mocktails offering a new twist on aperitifs was launched to round out the campaign.

ORGANIC MILK

Organic milk was covered in certain general milk campaign ads, in addition to having its own campaign with the signature French slogan *Lait bio, fier de sa nature*. It was ensured that each aspect of the organic milk campaign stayed consistent with the values of the target client group: biodegradable virtual campaign, posters made from recycled paper and natural glue, solar-powered backlit bus shelters, and an insert sown with basil seeds. A short documentary on organic milk was added to the series dedicated to promoting the profession and could be watched on La Famille du lait Web site. Finally, an organic milk partnership was established with the largest gathering of yoga practitioners in Quebec, the *Lolë White Tour* yoga event held at Jean Drapeau Park, and won over the participants, who were fully dressed in white, thanks to the healthy flavoured smoothies that were offered.

OUR RECIPES

Recettesdici.com has over 1,000 recipes honouring dairy products, in addition to a blog discussing culinary trends, entertaining content and tips and tricks. With over 85 new culinary creations added last year, it definitely allows *foodies* to discover new culinary uses for milk, cream, Quebec cheeses, butter, yogurt and chocolate milk. This brand was mainly promoted through original videos and dynamic banners on the Web to reach young clientele, who spend much of their time there. A weekly newsletter offering scrumptious recipes that inspire and streamline meal preparation for the week is also sent.

MILK-SCHOOL PROGRAM

Under the Milk-School Program, which was carried out in collaboration with Quebec school boards and processors, nearly 12 million cartons of milk were served at 600 elementary schools in the province.

SPONSORSHIPS

Les Producteurs de lait sponsored the Milk Family Fun Zone at many events: Quebec City's summer festival, Go Bike Montreal Festival, Montreal en lumière Festival, Saint-Hyacinthe Expo, the Coaticook Valley Expo, the Saint-Tite Country Western Festival, the Francos Montreal music festival and the H2O Festival in Abitibi-Témiscamingue. The Lait brand was also present at the Mille Lieux de la Colline theme parc in Saguenay.

Chocolate milk

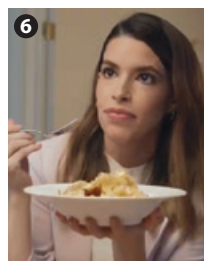
ADVERTISING CAMPAIGN

A multimedia #LaitPendant, #LaitAprès campaign put the spotlight on athletes and the strange faces they make while working hard in their sport. This campaign used a humorous tone to remind viewers that chocolate milk is an excellent option for properly recovering after a workout. A contest inviting consumers to share their faces while working out was kicked off during the Tour de l'île de Montréal bicycle tour, as part of the Go Bike Montreal Festival.

Chocolate milk was promoted as an excellent tool for recovery after intense physical exercise in noticeable ways throughout the year on the brand's Facebook and Instagram accounts, which reaffirmed the excellent reputation of the product on social media.

PROMOTIONAL CAMPAIGNS

The Lait au chocolat brand was promoted by the network of popular Éconofitness centres, where short videos were broadcast on screens in a closed circuit network. The brand was assured effective visibility thanks to participation in the monthly newsletter and the chocolate milk samples distributed to athletes during thematic events.



1 Francos de Montréal: patio le Lait Francos de Montréal francophone music festival: the milk patio 2 Festival d'été de Québec: Terrasse Recettes d'ici Quebec City summer festival: Recettes d'ici terrace 3 Affiche Lait au chocolat: Tournois régionaux de hockey et de ringettes Chocolate milk poster: regional hockey and ringette tournaments 4 Dégustation régionale de fromages d'ici Regional Quebec cheese tasting 5 La mascotte Calcium Calcium, the mascot 6 Apparition surprise de Marilou dans la campagne Fromages d'ici du printemps Surprise appearance by Marilou during the spring Our Cheeses campaign 7 Parution La Presse+: Campagne Lait au chocolat #LaidPendant, #LaitAprès Ad in La Presse+: Chocolate milk campaign #LaidPendant, #LaitAprès

SPONSORSHIPS

The Lait au chocolat brand showed its colours in numerous events such as the Rocket matches in Laval's Place Bell arena, the Classique internationale de canots de la Mauricie, the Tour de l'île de Montréal, Vélo-Québec activities in addition to around one hundred regional hockey and ringette tournaments.

Our cheeses

ADVERTISING CAMPAIGN

Les Producteurs de lait, which actively promotes Quebec cheeses on an ongoing basis, renewed its successful association with comedian Anthony Kavanagh to boast the qualities of our range of cheeses, in addition to surprise appearances by Marilou, Marc Bergevin and Claude Julien. The *Je vérifie qu'ils sont d'ici* signature reached large audiences with the endorsement of popular Quebec stars. The number of television, outdoor, print and digital ads was increased to maximize the campaign's reach in an effort to make consumers aware that they should check where their cheeses come from at the point of sale. The improved section entitled "L'art du plateau" on the Our Cheeses Web site was one of the most visited pages of the year, which confirms consumers' insatiable appetite for this product category.

OUR CHEESES TOUR

The Our Cheeses food truck made 20 excursions to festival sites across Quebec to offer tastings of various cheese-based recipes and sell the star cheeses. This formula made it possible to discover local cheeses and talk to consumers about the importance of encouraging Quebec's economy and cheeses.

SPONSORSHIPS

Les Producteurs de lait promoted cheese throughout the year with activities such as the Festival of Our Cheeses and the fondue dinners of the Montréal en Lumière Festival, in addition to various partnerships, such as with the Rogers Cup, the Montreal Symphony Orchestra, the Jean Duceppe Theatre and the Montreal International Jazz Festival. Over sixty regional cheese tastings were also held across Quebec. Our Cheeses partnered again with the *Selection Caseus* contest, which celebrated its 21st anniversary. Through this initiative, small and large cheese makers of creative flavours are rewarded for their work in a major competition. Finally, Les Producteurs de lait continued to support the Centre d'expertise fromagère du Québec, which helps train the next generation and promote innovation.

Cream

For the ninth year of collaboration with the Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, 14 million containers were printed with the emblematic Cream logo. From June to October, this promotional identity was frequently featured in the circulars of Quebec supermarkets.

Butter

The Beurre brand renewed its association with the Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie for the seventh year. The usual tagline *J'aime le beurre*, which is still every bit as relevant, appeared on over 3 million tags attached to the claws of lobsters sold at grocery stores and seafood shops in Quebec.

Promotion of the profession

To keep consumers very confident in Quebec milk producers, the Marketing Department

included several key ads in its product promotion activities to highlight the industry's continuous improvement efforts. For instance, milk quality, the importance of animal care to producers and their environmental efforts were emphasized in the extensive general milk campaign. At the same time, the Marketing Department enhanced various sections of the lafamilledulait.com Web site, which now offers a total of four documentary videos explaining the key modules of the proAction certification program. A "Frequently Asked Questions" section also provides direct answers to consumer questions on their topics of concern. The *Arrive en campagne* television series, which is hosted by chef Stefano Faita and sponsored by the Lait brand, dedicated two episodes to milk production in Quebec and highlighted producers' drive to achieve excellence. Two informative articles introducing young producers in *Le Devoir* and *La Presse+* also gave a modern face to dairy production.

Les Producteurs de lait also supported various promotional activities for the profession over the year, such as the Dr. Julien's Social Pediatrics Foundation, the Quebec farm open house event and the Saturne Gala honouring top women farmers of Quebec, in addition to many partner meeting or training activities, including the Symposium sur les bovins laitiers du Québec, the Holstein Québec Convention and CRAAQ's Perspectives agroalimentaires event. In addition, an advertising campaign that highlighted milk and dairy product donations made right before the holidays and during the year was conducted in local newspapers. Each ad was personalized for the targeted region, which made it possible to reach 2.8 million consumers in Quebec. Finally, a series of events coordinated by the regional councils also received financial support from Les Producteurs de lait du Québec.

États financiers 2019

Rapport de la Direction

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (l'«Organisation»). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Bruno Letendre

Le 1^{er} vice-président,



Daniel Gobeil

Le 20 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'«Organisation»), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2019 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Brossard, Québec

Le 20 février 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105474

Bilan non consolidé

au 31 décembre 2019

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	4 949 470	8 854 549	—	22 181 830	23 368 685	—	59 354 534	49 349 388
Débiteurs (note 4)	230 436	424 416	—	237 440 526	556 663	—	238 652 041	222 822 020
Créances interfonds, sans intérêt	2 419 026	4 313 949	129 014	—	—	(6 861 989)	—	—
Placements (note 6)	4 000 000	1 200 000	—	—	4 500 000	—	9 700 000	13 709 463
Frais payés d'avance	150 461	132 357	—	—	—	—	282 818	406 851
Solde à percevoir des producteurs	—	—	—	—	—	—	—	7 864 039
	11 749 393	14 925 271	129 014	259 622 356	28 425 348	(6 861 989)	307 989 393	294 151 761
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 5)	—	—	—	257 932	—	—	257 932	456 410
Placements (notes 6 et 15)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 512 001	—	—	—	1 512 001	1 437 870
Autres placements	5 503 737	13 503 737	253 627	—	1 000 000	—	20 261 101	10 211 265
	5 503 856	13 503 737	1 765 628	—	1 000 000	—	21 773 221	11 649 254
Immobilisations (note 8)	1 046 808	49 769	—	—	—	—	1 096 577	782 493
Autres éléments d'actif	325 405	—	—	—	—	—	325 405	356 597
	18 625 462	28 478 777	1 894 642	259 880 288	29 425 348	(6 861 989)	331 442 528	307 396 515
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 9)	2 912 636	226 453	—	252 983 340	20 693 402	—	276 815 831	252 452 637
Créances interfonds, sans intérêt	262 536	—	—	6 369 992	229 461	(6 861 989)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	526 956	—	—	526 956	—
Réserve d'ajustements (note 7)	—	—	—	—	8 502 485	—	8 502 485	8 695 445
Revenus reportés (note 5)	217 173	—	—	—	—	—	217 173	189 228
	3 392 345	226 453	—	259 880 288	29 425 348	(6 861 989)	286 062 445	261 337 310
Long terme								
Revenus reportés (note 5)	257 932	—	—	—	—	—	257 932	441 374
	3 650 277	226 453	—	259 880 288	29 425 348	(6 861 989)	286 320 377	261 778 684
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	684 010	49 769	—	—	—	—	733 779	278 641
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(25 247)	—	—	—	—	—	(25 247)	(55 478)
Affectés au programme proAction	4 454 008	—	—	—	—	—	4 454 008	6 320 051
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis)	—	—	1 765 628	—	—	—	1 765 628	1 649 135
Libres d'affectations	9 862 414	28 202 555	129 014	—	—	—	38 193 983	37 425 482
	14 975 185	28 252 324	1 894 642	—	—	—	45 122 151	45 617 831
	18 625 462	28 478 777	1 894 642	259 880 288	29 425 348	(6 861 989)	331 442 528	307 396 515

Engagements (note 14)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Résultats non consolidés du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Produits					
Prélèvements	14 130 089	44 997 303	355 472	59 482 864	63 048 190
Retenues-qualité	1 095 669	—	—	1 095 669	1 237 470
Pénalité proAction	609 980	—	—	609 980	778 370
Intérêts	1 607 363	1 059 240	3 360	2 669 963	1 296 935
Subventions du MAPAQ	—	—	—	—	328 186
Pénalité pour des livraisons de lait non déclarées	62 500	—	—	62 500	—
	17 505 601	46 056 543	358 832	63 920 976	66 689 151
Charges					
Activités de promotion	—	3 531 551	—	3 531 551	8 657 429
Campagnes publicitaires	—	18 866 447	—	18 866 447	17 174 071
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	991 364	22 664 627	—	23 655 991	12 089 481
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 210 613	—	—	3 210 613	3 584 022
Exploitation	8 209 430	688 276	—	8 897 706	8 241 381
Formation, information et publications	216 572	—	—	216 572	145 255
Programme proAction	2 476 023	—	—	2 476 023	1 395 590
Programmes-qualité du lait	510 723	—	—	510 723	559 115
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	310 551	310 551	517 740
Recherche	366 590	—	2 624	369 214	718 698
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	610 193	—	—	610 193	733 833
Réunions des administrateurs et des membres	1 761 072	—	—	1 761 072	1 849 397
	18 352 580	45 750 901	313 175	64 416 656	55 666 012
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(846 979)	305 642	45 657	(495 680)	11 023 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 \$	2018 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	212 853 360	349 475 280
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	213 046 320	350 066 880
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(192 960)	(591 600)
Réserve d'ajustements au début	8 695 445	9 287 045
Réserve d'ajustements à la fin (note 7)	8 502 485	8 695 445

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution des soldes de fonds non consolidés du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevés d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	276 838	(55 478)	6 320 051	9 280 753
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(184 601)*	(25 247)	(1 866 043)	1 228 912
Acquisitions d'immobilisations	591 773	—	—	(591 773)
Virement interfonds	—	55 478	—	(55 478)
Soldes à la fin	684 010	(25 247)	4 454 008	9 862 414

* Le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 339 792 \$ (275 211 \$ en 2018) et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 155 191 \$ (115 928 \$ en 2018).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 10)	2 710 911 034	—	—	2 710 911 034	2 595 525 189
Intérêts	304 945	—	—	304 945	242 111
	2 711 215 979	—	—	2 711 215 979	2 595 767 300
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	2 537 804 648	—	—	2 537 804 648	2 439 852 148
Déduction pour frais de transport	93 657 614	(93 657 614)	—	—	—
Prélèvements	59 482 864	—	—	59 482 864	63 048 190
Retenues-qualité	1 095 669	—	—	1 095 669	1 237 470
Pénalité proAction	609 980	—	—	609 980	778 370
Cession temporaire de quotas	5 472 205	—	—	5 472 205	6 283 378
Frais d'analyse des échantillons de lait	2 000 075	—	—	2 000 075	1 694 783
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 604 197	—	—	1 604 197	1 588 998
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	—	93 754 482	—	93 754 482	91 865 116
Programme de calibrage	256 345	—	—	256 345	141 519
Programme de lait-école	415 833	—	—	415 833	365 351
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	328 686	—	—	328 686	342 203
	2 702 728 116	96 868	—	2 702 824 984	2 607 197 526
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	8 487 863	(96 868)	—	8 390 995	(11 430 226)
Soldes (à percevoir) à verser aux producteurs au début	(7 576 889)	(437 150)	150 000	(7 864 039)	3 566 187
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 12)	910 974	(534 018)	150 000	526 956	(7 864 039)

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement			
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Grevé d'affectations externes	Libre d'affectations \$	2019 Total \$	2018 Total \$
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicomis) \$			
1 803	27 944 879	1 649 135	199 850	45 617 831	34 594 692
(6 664)	312 306	116 493	(70 836)	(495 680)	11 023 139
54 630	(54 630)	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
49 769	28 202 555	1 765 628	129 014	45 122 151	45 617 831

Flux de trésorerie non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Activités de fonctionnement

	2019 \$	2018 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	(495 680)	11 023 139
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	346 456	277 663
Quote-part de la perte de Novalait inc.	310 551	517 740
	161 327	11 818 542
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	8 390 995	(11 430 226)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(192 960)	(591 600)
Autres (note 16)	8 532 901	(12 142 349)
	16 730 936	(24 164 175)
	16 892 263	(12 345 633)
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(23 134 518)	(16 621 461)
Dispositions de placements	16 709 463	12 200 000
Acquisitions d'immobilisations	(660 540)	(222 298)
Sommes à percevoir des producteurs	198 478	79 416
	(6 887 117)	(4 564 343)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	10 005 146	(16 909 976)
Encaisse au début	49 349 388	66 259 364
Encaisse à la fin	59 354 534	49 349 388

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'«Organisation») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2019, l'Organisation a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers non consolidés de l'Organisation.

3. MÉTHODES COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité proAction appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat proAction suite à un manquement aux volets mis en œuvre. Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES ET LA COENTREPRISE

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité proAction. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité proAction sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités pour des livraisons de lait non déclarées sont constatées lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2018, ce régime présente un déficit de solvabilité de 6 085 100 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 294 398 \$ (266 689 \$ en 2018) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

4. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Clients et autres	147 419	6 463	3 081	—	156 963	322 689
Coentreprise	—	—	—	—	—	15 628
Entreprises laitières	—	—	236 732 381	—	236 732 381	218 800 097
Intérêts courus	30 055	166 202	33 917	27 372	257 546	415 324
Les Producteurs laitiers du Canada	—	59 706	—	—	59 706	—
Producteurs	2 127	—	320 456	428 774	751 357	2 922 039
Sociétés satellites	14 888	—	—	—	14 888	345
Taxes de vente	—	183 690	256 792	—	440 482	114 523
Transporteurs	—	—	93 899	—	93 899	105 042
Union des producteurs agricoles	35 947	8 355	—	100 517	144 819	126 333
	230 436	424 416	237 440 526	556 663	238 652 041	222 822 020

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre, dont 83 % au 31 décembre 2019 (82 % au 31 décembre 2018) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

5. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

PROGRAMME DE CALIBRAGE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

L'Organisation a une entente pour la fourniture d'un service de calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs de lait. Selon cette entente, l'Organisation rembourse toutes les charges liées à ce service, incluant le prix d'achat de matériel roulant et d'équipements de calibrage. Le Fonds d'administration avance les sommes requises pour l'achat de matériel roulant et d'équipements de calibrage qui sont réparties sur les périodes futures selon la durée de vie utile estimative. Au cours de l'exercice, un montant de 60 146 \$ (32 647 \$ en 2018) a été porté au programme de calibrage.

Au 31 décembre 2019, la somme à percevoir des producteurs relative au programme de calibrage s'élève à 15 036 \$ (75 182 \$ en 2018), dont 15 036 \$ (60 146 \$ en 2018) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et un montant nul (15 036 \$ en 2018) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

ORDINATEURS DE POCHE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

En 2019, l'Organisation a déboursé un montant additionnel de 14 137 \$, ce qui porte à 900 045 \$ l'investissement pour le remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des collectes de lait à la ferme. Ce montant couvre le coût d'achat des ordinateurs de poche, le contrat d'entretien d'une durée de cinq ans et les coûts de développement nécessaires à leur utilisation. Cette somme est répartie sur cinq ans dans les frais de transport, ce qui correspond à la durée de vie utile estimative des ordinateurs de poche. Au cours de l'exercice, un montant de 193 216 \$ (153 953 \$ en 2018) a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2019, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 451 523 \$ (630 602 \$ en 2018) dont 193 591 \$ (189 228 \$ en 2018) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 257 932 \$ (441 374 \$ en 2018) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

6. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 512 001	—	1 512 001	1 437 870
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	6 000 000	12 000 000	—	1 000 000	19 000 000	10 500 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	7 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 503 737	1 503 737	—	—	3 007 474	5 509 463
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	253 627	—	253 627	211 265
	9 503 737	14 703 737	253 627	5 500 000	29 961 101	23 920 728
Placements échéant au cours du prochain exercice	4 000 000	1 200 000	—	4 500 000	9 700 000	13 709 463
	5 503 737	13 503 737	253 627	1 000 000	20 261 101	10 211 265

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 2 % à 3,35 % (de 2,10 % à 3,15 % en 2018) et viennent à échéance de janvier 2020 à septembre 2024 (de janvier 2019 à juillet 2023 en 2018).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. Au 31 décembre 2019, les placements détenus viennent à échéance en décembre 2024 (octobre 2019 pour les placements détenus au 31 décembre 2018). Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,55 % (1,17 % en 2018) et le taux maximum annuel fixé est de 6,96 % (5,39 % en 2018). Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et selon le taux réel l'année de l'échéance.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 38 468 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (42 116 actions en 2018) pour un coût de 384 680 \$ (421 160 \$ en 2018).

7. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

8. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Valeur comptable nette \$	2018 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	6 117 755	5 070 401	1 047 354	782 493
Matériel roulant	76 531	27 308	49 223	—
Équipement de bureau	35 678	35 678	—	—
	6 229 964	5 133 387	1 096 577	782 493

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 346 456 \$ (277 663 \$ en 2018).

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	73 411	—	—	—	73 411	57 403
Coentreprise	—	—	72 515	—	72 515	92 500
Entreprises laitières	35 557	—	—	—	35 557	91 573
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	25 593 599	—	25 593 599	9 465 124
Fournisseurs et frais courus	1 883 542	224 903	458 087	—	2 566 532	2 679 320
Les Producteurs laitiers du Canada	—	—	—	—	—	1 938 709
Producteurs	—	—	218 217 406	20 693 402	238 910 808	228 797 763
Sociétés satellites	52 207	—	250 132	—	302 339	319 120
Taxes de vente	236 117	—	—	—	236 117	213 265
Transporteurs	—	—	8 391 601	—	8 391 601	8 150 858
Union des producteurs agricoles	631 802	1 550	—	—	633 352	647 002
	2 912 636	226 453	252 983 340	20 693 402	276 815 831	252 452 637

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre.

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit:

	2019 \$	2018 \$
Ventes provinciales	2 820 007 256	2 612 156 836
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(109 096 222)	(16 631 647)
	2 710 911 034	2 595 525 189

11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit:

	2019 \$	2018 \$
Frais de transport	87 010 713	85 205 424
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	6 743 769	6 659 692
	93 754 482	91 865 116

12. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 910 974 \$ à verser aux producteurs (7 576 889 \$ à percevoir des producteurs en 2018) est sujet à ajustements après révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 18 771 176 \$ en 2020, à 2 531 000 \$ en 2021 et à 714 000 \$ en 2022. Ces ententes se détaillent comme suit:

CONVENTION DE L'IMMEUBLE

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 13,9 % en 2019. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 280 176 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

DOSAGE DES COMPOSANTS AUX FINS DE PAIEMENT DU LAIT

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait («Convention de dosage») échue depuis le 31 décembre 2019 se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Une entente de service pour l'analyse des bactéries totales de trois échantillons additionnels par mois par producteur est en préparation. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 2 370 000 \$ en 2020.

COÛTS DE PRODUCTION

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production sur les fermes laitières pour les années 2020 et 2021. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 287 000 \$ en 2020, à 328 000 \$ en 2021 et à 156 000 \$ en 2022.

SOUTIEN TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS DE LAIT

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2020 s'élèvent à 371 000 \$.

FRAIS DE VALIDATION, D'ÉVALUATION DES ANIMAUX ET DE RECHERCHE

L'Organisation s'est engagée à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière de santé animale et autres sujets d'intérêt pour les années 2020 à 2022. Les versements estimatifs sont de 1 399 000 \$ pour 2020, de 1 249 000 \$ en 2021 et de 33 000 \$ en 2022.

SERVICE DE CALIBRAGE DES BASSINS REFROIDISSEURS

En 2018, l'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2020 s'élèvent à 229 000 \$.

SOUTIEN AUX CONSEILS RÉGIONAUX ET SERVICES AUX PRODUCTEURS EN RÉGION

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs en région.

Des contrats de services ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2020 s'établit à 1 508 000 \$.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES, ACTIVITÉS DE PROMOTION ET PROGRAMME DE LAIT-ÉCOLE

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour l'année scolaire 2019-2020. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 11 633 000 \$ en 2020, de 939 000 \$ en 2021 et de 510 000 \$ en 2022.

AUTRES

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école ainsi qu'un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 694 000 \$ en 2020 et à 15 000 \$ en 2021 et 2022.

15. SOCIÉTÉS ET ORGANISMES APPARENTÉS

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

VALACTA, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

NOVALAIT INC., COENTREPRISE

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2019 se présentent comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Situation financière		
Total des actifs	3 521 449	2 908 253
Total des passifs	497 447	32 515
Capitaux propres	3 024 002	2 875 738
	3 521 449	2 908 253
Résultats des activités		
Total des produits	57 586	73 621
Total des charges	(678 688)	(1 109 101)
Perte nette	(621 102)	(1 035 480)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(344 758)	(601 911)
Entrées de fonds – activités de financement	1 175 978	842 329
Sorties de fonds – activités d'investissement	(1 034 047)	(31 138)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(202 827)	209 280

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2019 \$	2018 \$
Débiteurs	(15 830 021)	2 270 855
Frais payés d'avance	124 033	49 052
Autres éléments d'actif	31 192	278 025
Créditeurs et charges à payer	24 363 194	(14 512 331)
Revenus reportés	(155 497)	(227 950)
	8 532 901	(12 142 349)

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange :

	2019 \$	2018 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	858 474	835 007
Produits : intérêts	188 487	163 366
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	1 989 463	1 438 643
État de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	1 922 281	1 614 588



**Les
Producteurs
de lait
du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415

Longueuil (Québec) J4H 4G3

Téléphone: 450 679-0530

Télécopieur: 450 679-5899

plq@lait.qc.ca

lait.org